IMT Nuremberg Archives

H – 555

International Court of Justice

H0555 – 0001

2496
7
R

SP/1.

H0555 - 0002

- TRIBUNA L MILITAIRE INTERNATIONAL -

Séance du Mercredi 1er Mai 1946, ouverte à 10hs
sou s la présidence de Lord Justice LAWRENCE.

DR. PRESIDENT.- Avant de continuer l'interrogatoire de l'a ccusé SCHACHT, j'annoncerai la dé cision du Tribunal concerna nt les demandes fa ites par le Dr. SAUTER au nom de l'accusé von SCHIRACHT.

La première demande pour laquelle on a fait objection est relative à un groupe de documents:n° 30, 31, 45, 68, 73, 101,109, 124 et 133. Cette demande concernant ce groupe de documents a été refusée.

La question suivante était une demande concernant le n° 118-A. Cette demande est accordée et le document doit être traduit.

La suivante était le n° 121 et, dans ce cas, la demande est refusée. En ce qui concerne le témoin, le Dr. SAUTER a retiré sa demande relative au témoin MARSALEK. Enfin, concernant l'autre demande, le Tribunal accorde que le témoin UEBERREITER soit cité comme témoin. C'est tout.

Dr. DIX.- Hier j'ai, à mon grand regret, omis - après la réponse du Dr. SCHA CHT à ma question s'il se senta it seulement déçu ou bien trompé par HITLER - de citer un texte de document traita nt du même sujet. Il s'agit du document, Exhibit n° 34, pa ge 114 du texte anglais du livre de documents, et cela se trouve à la page 124 du texte anglais. Je cite :

.../..

H0555 - 0003

1/5/46. 10hs-11hs.

"Le Dr. SCHACHT était dès 1935-1936, comme on le voit par de nombreux rapports, devenu l'homme qui de bonne foi avait mis sa force et son savoir à la disposition d'HITLER ; mais il se sentait trompé par HITLER et des nombreuses déclarations de SCHACHT je n'en citerai qu'une seule : que, lors d'un dîner chez ma femme et moi-même, lorsque le Dr. SCHA CHT fit son apparition on reconnaissait nettement qu'il était préoccupé, et finalement au dîner il éclata en disant à ma femme après une forte émotion : - Madame, nous sommes tombés entre les mains de criminels. Comment voulez-vous que j'aie pu soupçonner cela ?".

C'est la déclaration sous foi du serment de SCHNIEWIND.

J'ai fait mention, hier, de trois documents, à savoir un exposé de SCHA CHT à Francfort le 9..... ; un exposé sur le problème colonial par SCHACHT, et le discours de Koenigsberg de SCHACHT. Je remets ces documents maintenant au Tribunal, à savoir : discours sur géographie et statistiques à Francfort, livre de document, édition allemande, exhibit 19, page 48, page anglaise 54 ; l'exposé sur le problème colonial : exhibit n° 21, page allemande 53, page anglaise 59 ; et le discours de Koenigsberg : exhibit n° 25 de mon livre de documents, page allemande 66, page anglaise 73.

Dr. SCHA CHT, nous nous sommes arrêtés à la mi-1934, c'est-à-dire peu de temps avant que vous ne deveniez Ministre de l'Economie. Au moment de votre nomination à ces fonctions, vous étiez déjà au courant des événements du 30 Juin 1934 et de leur légalisation par le Cabinet. N'aviez-vous pas de scrupules de faire partie de ce Cabinet, ou bien quelles furent les réflexions qui vous poussèrent à rejeter ces scrupules ?

.../..

H0555-0004

R.- S'il ne s'était agi que de ma quiétude et de ma commodité personnelles, il eût été très simple de ne pas accepter ces fonctions et de résigner. Je me suis demandé ce que la politique allemande aurait à y gagner. Nous nous trouvions déjà dans un stade dans lequel toute opposition publique et ouverte et toute critique vis à vis du gouvernement Hitlérien étaient devenues impossibles. Il n'y avait plus de réunions. Toute déclaration de la presse était critiquée et censurée et aucune possibilité d'opposition politique, sans laquelle un gouvernement ne peut pas vivre, n'était à envisager. HITLER avait supprimé tout cela par sa politique de terreur. Il n'y a vait qu'une seule fo nction, au départ de laquelle on pouva it essayer de critiquer ou éventuellement de faire de l'opposition et d'éviter des mesures graves et erronées du gouvernement, et cette situation se trouvait au sei n même du gouvernement.

En toute connaissance de cause je suis rentré dans ce gouvernement et j'avais espéré qu'au cours des années, au sein du peuple allemand, je trouverais un certain soutien. Il y avait encore une gra nde masse d'intellectuels : professeurs, savants, etc.. desquels je ne pouvais m'a ttendre qu'ils se soumettent librement à cette économie forcée. Il y avait une gra nde masse d'entrepreneurs, industriels, chefs de l'industrie, desquels je ne pouvais pas supposer qu'ils soumettraient la direction de leurs affaires à une économie forcée, Enfin j'avais espéré trouver de l'a ide et du soutien au départ de tous ces milieux, soutien qui me permettrait de freiner et de régulariser à l'intérieur même du gouvernement.

Je suis entré dans le Cabinet d'HITLER non pas en y adhérant a vec ferveur, mais parce qu'il é tait nécessaire de continuer à travailler pour le peuple a llemand et qu'un

.../..

frein et qu'une rectification de fausse mesure ne pouva ient être faits qu'à l'intérieur du gouvernement.

Q.- Au cours des années, n'y eut-il pas de développement d'opposition à l'intérieur du Parti ?

R.- Puis-je dire à ce sujet qu'à l'intérieur du Parti naturellement les éléments convenables étaient en majorité numériques. La grande partie de la population avait a dhéré au mouvement en partant d'une bonne volonté et d'instinct propre, poussée par la détresse du peuple allemand. Justement pour les SS je voudra is dire qu'au début de ce mouvement une masse d'hommes convenables avaient adhéré aux SS, car HIMMLER avait donné à cette SS l'a pparence de combattre pour une vie idéale.

Je ra ppelle un livre écrit par un SS : "Créer des types convenables": "Au cours des a nnées HITLER a compris à l'intérieur du Parti et de ses organisations de s'ento urer de tous les ma uvais éléments. Il a compris les lier à lui et je voudrais dire sciemment, du fait qu'il exploitait une de leurs petites fautes ou graves fa utes ou même crimes afin de lier ces hommes une fois pour tout es à sa personne".

Hier j'a i parlé des beuveries faisant partie de l'idéologie nazie. Je ne l'ai pas fait pour diminuer quelqu'un personnellement, ma is pour une tout autre raison. A u cours du développement ultérieur j'ai remarqué que justement un grand nombre de membres du parti qui se trouva ient en position-clé eurent peur des suites de l'injustice et des actes criminels qu'ils devaient commettre sur instigation du système. J'avais la conviction que ces hommes justement de ce fa it essayaient de s'évader dans certains vices devant leur conscience et que ce n'était que l'évasion de leur conscience qui les a poussés à cela. A utrement on ne pourrait pas

.../..

H0555-0006

expliquer le grand nombre des suicides qui ont eu lieu à la fin du système.

Qa- Vous savez ce que l'on vous reproche, déavoir participé à une conspira tion et d'avoir voulu violer les traités de paix. Avez-vous, à n'importe quel moment, eu des conversa tions secrètes ou avez-vous eu connaissance d'ordres ou de directives secrets visa nt un tel but ?

R.- En ce qui concerne ma personne, je puis dire que jamais je n'ai reçu d'ordres ou de désirs ou d'instructions comportant une injustice. Jamais HITLER ne m'a demandé s'il savait que je n'allais pas exécuter, car cela éta it en contradiction a vec mes opinions ; mais jamais je n'a i fait de réflexions ou d'observations qu'un de mes collègues ministre ou qu'un des hommes en position-clé n'appartenant pa s au milieu intime d'HITLER ou que tous ceux que j'ai rencontrés n'auraient laissé reconnaître quoi que ce soit visa nt une intention criminelle. Au contraire nous étions fortement contents lorsqu'HITLER fa isa it un de ses grands discours où il ne déclarait pas seulement au monde ma is a u peuple a llemand qu'il ne désira it rien d'autre qu'une pa ix et un travail pacifique, Que là encore HITLER ait trompé le monde, le peuple allemand et beaucoup de ses collaborateurs, cela fait partie de ces choses citées hier par moi.

Q.- Avez-vous à un moment donné - naturellement à l'exception de notre fonction normale - prêté serment ou sur le Parti ou sur [illegible] d'a utres organismes nationaux-socialistes ?

R.- Aucun serment, à l'exception de mon serment de fonctionna ire sur le Chef de l'Etat.

Q.- Etiez-vous intime de façon privée avec des nationaux-socialistes importants, HITLER ou GOERING ?

R.- Vous [illegible] entendez par "intimes" des relations privées a micales ou autres ?

.../..

H0555-0007

Q.- Oui.

R.- Je n'ai ja mais eu de relations avec HITLER. A plusieurs reprises dans les premières a nnées il m'avait prié insta mment de venir déjeûner à la Chancellerie avec lui, où il se réunissa it avec ses a mis intimes. ~~J'ai eu deux fois à faire deux fois~~. Je m'y suis rendu deux fois et je dois dire que non seulement le nivea u des conversations et le byzantinisme gamin vis à vis de HITLER m'a repoussé, mais que toute cette société me dégoûtait, et je ne m'y suis jamais plus rendu. Jamais je n'étais auprès d'HITLER d'une façon privée. Naturellement les grandes invita tions où le corps diplomatique et les ministres firent leu r apparition, j'y ai participé, mais des relations intimes ou amicales même privées n'ont jamais existé entre nous.

La même chose doit être dite pour les autres. Naturellement dans les premiers mois de notre connaissance je leur a va is rendu visite à l'occasion, ma is toutes les réunions mondaines qui eurent encore lieu dans ces premières époques portaient un cachet plus ou moins officiel. De relations privées ou intimes, il ne peut nullement être question.

Q.- Et cette question peut être a ppliquée à tous les autres nationaux-socialistes importa nts ?

R.- A tous.

Q.- Quand, par exemple, avez-vous parlé pour la dernière fois a ux personnes suivantes : d'a bord à BORMANN ?

R.- Je déduis du mot "d'abord" que vous voulez en citer d'autres, HIMMLER et RIBBENTROP. Je voudrais donc dire tout d'abord ici : Lorsqu'HITLER revint de Paris après la campagne de France, et il revint victorieusement et en triomphateur, nous reçumes tous, les ministres, les Reichsleiters ou les autres personnalités du Parti - secrétaires d'Etat et autres, de la Chancellerie du Reich - l'ordre de nous trouver à la réception d'HITLER à la gare d'Anhalt

H0555 - 0008

afin de lui souhaiter la bienvenue. Comme je me trouvais à Berlin à cette époque, sous aucun prétexte je ne pouvais évincer cet ordre. Le conflit entre HITLER et moi-même existait déjà depuis longtemps, mais en 1940 c'eût été un affront de rester à la maison. C'est pour cela que je m'y suis rendu et que j'ai rencontré un grand nombre de chefs du Parti et de personnes dont je ne me souviens plus nommé ment maintenant.

Q.- Excusez-moi de vous interrompre. J'ai une mauvaise mémoire pour les films et notamment pour les actualités, mais je crois me souvenir que cette réception a été montrée dans les a ctualités et que vous étiez à peu près le seul civil ?

R.- Je n'ai pas vu ce film, mais mes amis m'en ont parlé justement en tena nt compte du fait que je me trouva is comme seul civil parmi tous ces uniformes hariolés. Mais de ce film on pourrait constater qui était présent. De mon côté j'a i cité cette réception parce qu'il était possible que j'a ie dit bonjour à pas mal de gens et que j'a ie pris de leurs nouvelles. Je me souviens éga lement de m'y être rendu en compagnie de ROSENBERG dans la voiture, car nous étions toujours deux par deux. A la suite il y avait une réception à la Chancellerie, à laquelle je n'ai pas assisté. ROSENBERG s'y est rendu. J'ai dit : - Moi, cela ne me convient pas, je vais à la maison.

Q.- Donc puis-je admettre que des personnalités importantes - ROSENBERG, FRICK, FRANK, SCHIRACHT, SPEER, SAUCKEL, SEISS-INQUART - ont été vues par vous pour la première fois à cette époque ?

R.- Il est possible que tous y aient été. Je n'ai eu, à l'exception d'HITLER, aucune conversation avec eux.

Q.- Vous avez parlé à HITLER ?

.../..

H0555-0009

I/5/46. 10hs-11hs.

R.- Oui, HITLER a commencé à me parler. Ce fut une des scènes les plus curieuses de ma vie. Nous étions tous en rang et HITLER très rapidement passa devant les différentes personnes. En me voyant il vint avec un sourire triomphateur, m'a tendu la main d'une façon amicale, comme depuis longtemps je ne l'ava is pas vu, et me dit : - Eh bien, M. SCHACHT, que dites-vous maintenant ?, et il s'attendait naturellement à ce que je lui exprime des félicita tions ou de l'a dmiration et que j'admette m'être trompé quant à mes pronostics au sujet de la guerre et du ma lheur de la guerre ; il connaissait d'ailleurs mes opinions à ce sujet. Il m'était très difficile d'éviter une telle réponse et je cherchais une expression pour ne pas le dire. Je lui ai alors répliqué : - Je ne puis vous dire qu'une seule chose : que Dieu vous protège. C'est la seule conversation importante que j'ai eue ce jour. Je crois qu e je ne pou vais pas mieux faire que de répondre en faisant une telle remarque sans importance et tout à fait neutre.

Mais maintenant vous pouvez en venir autres, et, a vec cette seule exception, je vais dire qua nd je les ai rencontrés pour la dernière fois.

HIMMLER, je crois que je lui ai parlé pour la dernière fois en 1936. Quant à HESS - évidemment j'exclus la prison -, ce fut des années avant le début de la guerre. LEY, depuis le début de la guerre. RIBBENTROP, je l'ai rencontré pour la dernière fois après mon limogeage de la Reichsba nk, car je deva is lui parler de mon voya ge projeté a ux Indes. Je crois que cela se passait en Février 1939. Je ne l'ai pas rencontré depuis.

Q.- Et ROSENBERG ?

R.- Peut-être (à l'exception de la réception d'HITLER) pa s dep uis 1936.

Q.- Et FRICK ?

.../..

H0555-0010

I/5/46. 10hs-11hs.

R.- J'ai vu FRICK peut-être pour la dernière fois en 1938.

Q.- Et SCHIRA CHT ?

R.- SCHIRACH, je ne le connaissais pas du tout.

Q.- SPEER ?

R.- Je lui ai parlé pour la dernière fois - je puis même le dire en détail - lorsque je me suis rendu à l'exposition mondiale à Paris en 1937.

Q.- Vous voulez donc dire toujours avant votre captivité ici ?

R.- Oui évidemment, car j'ai rencontré tous ces messieurs ici.

Q.- SAUCKEL ?

R.- Je ne l'ai plus vu dep uis le début de la guerre.

Q.- SEYSS-INQUART ?

R.- Je crois lui a voir parlé pour la dernière fois en 1936 lorsque je fa isais une visite en Autriche à mon collègue de la Banque Nationale.

Q.- KA LTENBRUNNER ?

R.- J'ai vu KA LTENBRUNNER ici pour la première fois en prison.

Q.- Et quant à HITLER nous en parlerons plus tard. Et FRANK ?

R.- Je l'ai rencontré en 1937-1938.

Q.- Proba blement lors du discours que vous avez cité hier ?

R.- Oui, proba blement, peut-être même à une réception officielle, mais non pas depuis 1938.

Q.- Et les hommes influents de la Wehrmacht ? KEITEL par exemple ?

R.- Je n'avais aucun contact avec KEITEL. Je l'ai vu peut-être à une réception, mais je ne crois pas l'avoir vu depuis 1938.

.../..

H0555-0011

Q.- Et JODL ?

R.- Je n'ai fait sa connaissance qu'ici en prison.

Q.- DOENITZ ?

R.- Je n'a i également fait sa connaissance qu'ici.

Q.- RADDER ?

R.- Je connaissais M. RADDER a uparavant. Au début, je crois, nous avons écha ngé des visites de famille ayan un caractère mi-officiel, mais ces visites étaient très amicales. Je crois que depuis 1938 je ne lui ai plus parlé et je ne l'a i plus rencontré.

Q.- BRAUCHITSCH ?

R.- Je ne lui ai plus parlé depuis 1939.. pardon, depui s 1938. Depuis l'affaire FRITSCH je ne lui ai plus parlé.

Q.- Et HA LDER ?

R.- HALDER, comme vous le savez très bien, je l'ai vu lors du putsch d'automne en 1938 ; je ne l'ai plus vu depuis cette date.

Q.- Combien de fois avez-vous HITLER depuis votre démission du poste de Président de la Reichsbank, c'est-à-dire Janvier 1939 ?

R.- Depuis Janvier 1939, je l'ai revu une fois parce que je deva is lui parler de mon activité future, et à cette occasion il me pria (j'a vais auparavant toujours le désir de faire un voyage important) d'entreprendre maintenant ce voyage, et afin d'éviter qu'on parle tellement de ma démission. Nous sommes tombés d'accord sur le voyage aux Indes. C'est à cette occasion que je vis pour la dernière fois GOERING et, après le retour en Août, je ne l'ai plus revu. Vint la guerre et pendant la guerre je l'ai rencontré deux fois. Dois-je le raconter ?

Q.- Je ne vous ai pas compris.

.../..

H0555-0012

R.- Dois-je le raconter ?

Q.- Oui.

R.- La première fois, en Fé vrier 1940. A ce moment des maga zines et des hebdomada ires américains m'avaient demandé de parler de la conception allemande de la situat ion et de mettre cela par écrit. En principe je me sentais d'accord, mais, puisque nous étions en guerre, je ne pus réaliser cela sans en parler au ministre des affaires étrangères. Celui-ci me fit dire qu'il n'éta it pas opposé à la rédaction d'un article pour un hebdomadaire américain de ma part, ma is a va nt de l'envoyer je devais lui remettre afin qu'il soit censuré. Evidemment cela ne m'intéressait nullement et je n'y songeais pas du tout. C'est ainsi que je n'a i pas écrit cet article.

D'autres demandes vinrent de la part de l'Amérique et je me suis dit alors : - Il ne suffit pas de parler au Ministre des Affaires Etrangères. Il faudrait que je parle à HITLER, et à cette fin j'ai rendu visite à HITLER qui m'a reçu assez ra pidement après ma demande d'audience. Je lui ai ra conté tout d'abord ce que j'avais vu chez RIBBENTROP et ensuite je lui ai dit qu'évidemment de tels articles pouvaient être a ssez utiles mais qu'il m'apparaissait important d'avoir en perma nence quelqu'un en Amérique qui parle publiquement dans la presse des intérêts allemands.

HITLER éta it impressionné par cette idée et il me dit : - J'en parlerai au Ministre des Affaires Etrangères.

Evidemment, à la suite de cela cette affaire ne put se réaliser. Plus tard, pa r l'entremise de mon coaecusé FUNK, qui eut un entretien avec RIBBENTROP dans ce sens, je fus mis en rapport avec lui. J'ai essa yé d'obtenir tout au moins une réponse par

H0555 - 0013

RIBBENTROP via FUNK, ma is ~~mixRIBBENTROP~~ il répondit à FUNK : -Il est encore trop tôt pour une telle mesure. C'était la visite de 1940. En Février 1941 j'ai...

Q.- Excusez-moi de vous interrompre. Si HITLER vous avait donné l'autorisation et que vous vous soyiez rendu aux Etats-Unis, quelle eût été votre activité ? Je ne voudrais pa s qu'il y ait un malentendu.

R.- Tout d'abord je ne m'étais pas proposé moi-même, mais j'a vais parlé d'une façon générale ; mais naturellement je m'y serais rendu volontiers, car je voya is une possibilité...

LE PRESIDENT.- Le Tribuna l ne pense pas qu'il soit très important de savoir ce qu'il aura it fait si quelque chose s'était passé qui ne s'est pas passé.

DR. DIX.- Je voulais simplement éviter un malentendu. Comme je vois que ce malentendu n'aura pas lieu, laissons cela et parlons maintenant de votre deuxième visite.

R.- En Février 1941 je me suis rendu encore une fois auprès d'HITLER dans une affaire privée. Malheureusement l'année auparavant j'avais perdu ma femme et je désira is me remarier, et en tant que ministre sans portefeuille que j'étais toujours, je deva is dire au Chancelier du Reich et au Chef de l'Etat ce qui se passait. Je me suis rendu auprès de lui pour cela. Il n'y eut pas d'entretien politique du tout. Lorsque je sortis, il me demanda : - Vous aviez une fois l'intention d'envoyer quelqu'un en A mérique. Je crois qu'il est trop t ard maintenant. Je lui ai répondu : - Naturellement il est trop tard maintenant". C'était la seule réflexion politique. Tout le reste n'avait trait qu'à mon mariage. Depuis ce jour je n'ai plus revu HITLER.

Q.- Et quels étaient vos rapports avec GOERING?

.../..

H0555-0014

R.- Je n'ai pas vu GOERING depuis 1939.

Q.- J'en viens maintenant à un point cité à plusieurs reprises par le Ministère Public, à sa voir les conséquences de propaga nde de votre participation aux journées du Parti. Puis-je vous rappeler ce que JUSTICE JACKSON a déjà dit dans son exposé d'ouverture? Je traduis de l'anglais, car je n'ai pas de texte allemand :

"Est-ce quelqu'un qui s'ima gine que HJALMAR SCHACHT, se trouvant au premier rang de la journée du Parti nazi de 1935, portant l'insigne du Parti, était compris dans ce film de propagande nazie uniquement avec des effets artistiques. Mais ce grand penseur, donnant son nom à cet événement, a donné de l'importance à cette affaire à chaque A llema nd hésitant".

R.- Tout d'abord, je voudrais apporter quelques petites rectifications. En 1935 je n'avais pas d'insigne du Parti du tout. En second lieu, les Allema nds hésitants n'avaient plus d'importance en 1935, car le régime d'HITLER était complètement établi à cette époque et il ne pouva it plus s'agir que d'Allemands lâchant HITLER mais plus d'Allemands venant vers lui. En outre, je crois que c'est un compliment de me citer comme éminent, représentatif et comme penseur, mais je crois que les raisons pour lesquelles j'ai travaillé dans le Ca binet d'HITLER ont été clairement expliquées par moi ici de façon qu'il est inutile d'en repraler.

Pendant les premières années surtout, il m'était difficile de ne pas me rendre aux journées du Parti, car ces journées éta ient le centre de tout le système d'HITLER vers l'extérieur, et non seulement ses ministres y participaient mais d'innombrables personnalités et hôtes.

Puis-je dire encore une phrase, M. DIX ?

.../..

H0555 - 0015

I/5/46. 10hs-11hs.

Je me suis abstenu d'assister aux autres journées du Parti. Par exemple je n'ai même p as participé à cette journée citée par le Ministère Public, en 1935. C'était la journée du Parti où les lois nurembergeoises sur les Juifs furent décrétées. Je n'étais même pas à Nuremberg à cette époque. J'a i participé à la journée de 1933, 1934 et je ne sais plus exactement si j'ai participé à celle de 1936 ou 1937, mais je crois que c'était 1936. Plus tard j'a i manqué d'une façon absolue, et quant à la dernière visite à la journée du Parti je ne me suis rendu qu'à la journée réservée à la Wehrmacht.

Q.- Vous avez déjà cité les étrangers importants. Est-ce que le corps diplomatique et les chefs de mission éta ient représentés ?

R.- Je crois qu'à l'exception de l'Ambassadeur de l'URSS et de l'Ambassadeur des Etats-Unis, au cours des anné es, tous les autres diplomates influents ont visité la Journée du Parti en grand nombre, en grande pompe et da ns la première rangée de cette Journée.

Q.- Comment expliqua it-on que le corps diplomatique ne participe qu'à des représentations d'Etat ? Là il ne s'agit que d'une affaire de Parti. Comment expliquait-on cela ?

M. JUSTICE JACKSON.- Plaise au Tribunal, je crois que l'on peut objecter ceci. Expliquer la conduite des ambassa deurs des autres pays semble tout à fait au-delà d'une valeur proba tive. Je n'objecte pas au fait qu'ils assistaient à la Journée du Pa rti, mais cela me semble a bsolument d'aucune valeur en tant que preuve. Je n'ai pas d'objections à des faits connus de cet accusé, mais j'objecte à son opinion. Le fait qu'il juge les

.../..

H0555-0016

actes des repré senta nts étra ngers est au-delà de sa possibilité et d'une va leur probative.

LE TEMOIN.- Je voudrais faire une remarque à ce sujet.

DR.PRESIDENT.- Je crois, Dr. DIX, qu'il vaut mieux que vous passiez.

DR. DIX.- Oui naturellement, mais je voudrais tout de même que l'on me permette de répondre brièvement à quelques questions, non pas parce que je suis têtu, mais parce que je crois qu'en répondant dès maintenant,des discussions ulté rieures et des pertes de temps seraient évitées.

Je n'ai pas demandé au témoin son opinion. Naturellement JUSTICE JACKSON a parfaitement raison en disant qu'il ne deva it pas donner son opinion sur les coutumes du corps diplomatique, mais je lui ai demandé comment on s'expliquait ce fait à cette époque, et je crois que c'est important pour la raison suivante, et cela reviendra au cours de mon interrogatoire à diffé rentes reprises. C'est pour cela que le dis dès maintenant. Dans toute la lutte oppositionnelle que lui et ses campagnes d'opinion ont menée, il importe de savoir qui les a soutenus d'une façon intellectuelle ou morale et qui a refusé de les soutenir. L'attitude des représentants officiels de l'é tranger pendant toute la période joue un rôle très important pour la possibilité d'action de ce groupe oppositionnel. On peut avoir une attitude neutre vis à vis de lui, mais on peut aussi le combattre de la part de l'étranger. Voilà la raison pour laquelle j'ai posé cette question, et je me crois obligé de tenir compte de ce point de vue à l'avenir également.

LE P RESIDENT.- DR. DIX, je ne pense pas que l'objection de M. JUSTICE JACKSON était le fait que les représentants diplomatiques se trouvaient là,

.../..

H0555-0017

mais les commentaires sur les ra isons pour lesquelles ils se trouva ient là. Si tout ce que vous voulez prouver est le fait qu'ils éta ient là, je ne crois pas que M. JACKSON ~~ni~~ y fasse d'objections. Mais ce que l'accusé allait donner était son opinion sur la raison pour laquelle les représentants diplomatiques se trouvaient là.

DR. DIX.- Je crois qu'il est inutile que je réponde. Il a déjà déclaré qu'il ne désirait pa s faire de déclaration à ce sujet. Si Votre Honneur le permet, je continue.

Sous ce ra pport à cette époque, avant et plus tard, vous a viez de façon privée et officielle des relations avec des étrangers influents. Quel était leur point de vue à ce moment du raffermissement du pouvoir national-socialiste et quelle fut votre attitude à la suite de ce point de vue ?

M. JUSTICE JACKSON.- Plaise au Tribunal, je n'aime pas interrompre par des objections, mais je ne peux pas voir comment ceci pourrait exonérer ou aider cet accusé, le fait de savoir si des étrangers avaient été déçus ou trompés par le régime. Il n'y a aucun doute qu'ils étaient des étrangers comme DAHLERUS qui était un partenaire de ce régime. Il y a beaucoup de gens qui n'ont pas été accusés et auxquels nous avons posé des questions sans fin. Je ne vois pas de pertinence ici à ce genre de témoignage. La question ici est, comme j'ai essayé de le signaler au Dr. DIX, que cet accusé a conspiré pour lancer cette nation dans la guerre, exécuté les crimes contre l'humanité qui en découlent, et je ne sais pas comment des faits étrangers pourraient aider ou exonérer l'accusé devant cette Cour. Je ne p eux pas voir comment une telle déclaration pourra it l'aider.

.../..

H0555 - 0018

LE PRESIDENT.- Dr. DIX, quelle était exactement la questi on que vous posiez en ce moment ? A quoi faisa it-elle allusion ?

DR. DIX.- Je lui a i demandé : Quel était le point de vue d'étrangers influents qu'il a rencontrés professionnellement ou extraprofessionnallement au moment de l'époque du raffermissement du régime national-socialiste, si ces étrangers repoussaient le régime, s'ils le rega rdaient d'une façon sympathique, bref comment ces étrangers ont influencé ses pensées personnelles.

LE PRESIDENT.- Je crois que vous savez, Dr. DIX, que demander à un témoin quelle était la dispute des autres personnes est une quest ion de forme beaucoup trop générale. Attitude.. que veut dire ce mot ? C'est bea ucoup trop général et je ne comprends pas exactement ce que vous essayez de prouver.

DR. DIX.- Je désire préciser la question : Comment vous, DR. SCHACHT, a vez-vous été influencé par les étrangers avec lesquels vous échangiez des idées concernant votre comportement ? C'est un fait intérieur, se passant dans le for intérieur du Dr. SCHACHT, au sujet duquel lui seul peut faire des déclarations. Votre Honneur, très franchement, je désire mener le sujet qui importe à la défense. Moi je déclare q ue ce groupe d'opposition dont déjà GISEVIUS a parlé et dont le membre important é tait SCHACHT, n'a non seulement reçu de soutien de l'étranger, mais qu'on lui a rendu sa lutte d'opposition plus difficile encore. Ce n'est pas u ne critique auprès des gouvernements étrangers. Il n'y a pas de doute que ceux qui représentaient ces pays devaient a dopter cette attitude en toute connaissance de cause, et pour le bien de leur

.../..

H0555-0019

pays, mais pour ce groupe oppositionnel il était d'une importance ca pitale de savoir comment l'étranger se comportait à l'égard de ce régime, s'il l'honora it , s'il le soutenait ou, par une grande réserve, dans le cadre des possibilités s'il manifestait son hostilité au régime et renforçait de ce fait le groupe oppositionnel.

Voici le sujet de preuve qui, pour moi Défense, est capital. Je l'ai cité très ouvertement et j'ai dit que, dans la mesure du possible, je lutterai pour obtenir gain de ca use.

H0555 - 0020

LE PRESIDENT. - Dr.Dix, le Tribunal a considéré l'argument que vous lui avez présenté et que pense que l'enquête de ces faits est une perte de temps et n'est pas pertinente ; Il vous demande, par conséquent, de poursuivre l'interrogatoire. de l'accusé.

Dr.DIX. - Docteur SCHACHT, vous avez soutenu le réarmement par l'aide financière de la Reichsbank. Pourquoi l'avez-vous fait ?

R. - L'obtention de l'égalité internationale de l'Allemagne était considérée par moi comme une nécessité absolue et je suis toujours du même avis. Il importait pour cela, ou bien que le désarmement général promis par les Alliés ait lieu, ou bien , si l'on voulait obtenir l'égalité, que l'Allemagne réarme de façon correspondante.

Q. - Est-ce que cette aide financière de la Reichsbank fut décidée par vous, ou par le Directoire de la Reichs bank ?

R. - A la Reichsbank, nous n'avions jamais les principes du Fuehrer. L'introduction de ces principes dans le territoire de la Reichsbank, a été refusée par moi ; la Reichs-bank fut dirigée par un collège où tous les Membres avaient le même droit de vote ; en cas de ballottage, la voix du Président primait.

Le président n'avait pas d'autres droits dans ce collège.

Q. - Vous connaissez l'affidavit de l'ancien Directeur de la Reichsbank, Puhl, et je vous demande ceci en tenant compte du contenu de cet affidavit connu par le Tribunal. Est-ce que Puhl a contribué de la même façon, lors de ce réarmement ?

H0555-0021

R. - M. Puhla participé à toutes les décisions de la Reichsbank à ce sujet, il n'était nullement en contradiction avec nous.

Q. - vous savez que la méthode de cette aide financière de la Reichsbank comportait quelques traites appelées "Mefo". Dans l'affidavit de Puhl, il est dit que cette méthode aurait rendu possible de tenir secrète l'ampleur des armements.

R. - Il ne peut pas être question de tenir secret le réarmement. Je vous indique certains extraits de documents que le Ministère Public a donnés ici. Je cite d'abord l'affidavit de George Messersmith du 30 Août 1945, 2395-PS. Il est dit, page 3, ligne 13 : "Dès leur prise de pouvoir, les Nazis eurent un programme de réarmement très important. Et, page 8, il est dit : "Le programme important de réarmement qui n'était jamais un secret..". Donc, M. George Messersmith se trouvait à Berlin à cette époque et savait parfaitement cette affaire ; il a dû certainement informer ses collègues de la même façon.

Je cite, document EC 461 : C'est le journal de l'Ambassadeur DODD, où il est dit sous la date du 19 Septembre 1934 : (je cite en Anglais, car je n'ai que le texte anglais sous la main) "Lorsque SCHACHT déclara que les Allemands ne réarmaient pas de façon intensive, je dis:en Janvier et Février dernier, l'Allemagne a acheté pour un million de dollars d'avions militaires de grand prix à des fabricants d'avions américains et a effectué le règlement en or".

Ceci est un entretien que M. Dodd rapporte et qui nous avons eu tous les deux en Septembre 1934, où il indique que, dès janvier et février 1934.....

LE TRIBUNAL SUSPEND L'AUDIENCE.

N.D.3
1er mai 1946
II H./12 H.

H0555 - 0022

(reprise de l'audience à II H.25).

LE PRESIDENT. - Dr.Dix, le Tribunal désirerait savoir combien de temps, à votre avis, l'interrogatoire de l'accusé va durer encore. Vous avez déjà pris presque une journée entière ; le Tribunal pense que, étant donné les directives des statuts, l'interrogatoire de l'accusé devrait être terminé en une seule journée.

Dr. DIX. - Votre Honneur, il y a deux choses que je ne fais pas volontiers ; faire des prophéties, et parler lorsque je n'ai pas le droit de le faire. A votre question, je dois répondre que j'estime impossible de terminer l'interrogatoire aujourd'hui. Je suis conscient des directives des statuts, mais, d'autre part, je vous prie de considérer que l'accusation contre SCHACHT de la part du Ministère Public évoque de nombreux témoignages, de nombreuses preuves, soulève des faits qui ont été examinés préalablement ; et mon devoir est de prendre position vis-à-vis de ces preuves d'accusation, séparément.

Je prie le Tribunal de mesurer l'importance des questions que je pose. Si le Tribunal l'exige que je restreigne mon interrogatoire, je suis obligé de m'incliner, mais je crois avoir le droit et le devoir de poser à l'accusé toutes les questions susceptibles de réfuter, le cas échéant, l'accusation portée contre mon client.

J'espère que j'en terminerai demain, dans le courant de la journée, mais il est possible que toute la journée de demain soit prise encore. Je ferai l'impossible pour ne poser que des questions pertinentes. Si le Tribunal estime que je ne le fais pas, je prie le Tribunal de me le dire et je m'inclinerai volontiers devant lui.

H0555 - 0023

avions assisté à l'occupation de la Rhur en 1923;et tout se passé, et la situation actuelle me faisaient considérer comme une obligation absolue de faire obtenir à l'Allemagne une égalité de droit, et de la soutenir, si elle était attaquée. Je pense que nous reviendrons encore aux raisons du développement du réarmement et à l'attitude de l'etranger à cet égard ?

Q. - Que saviez-vous alors destentatives d'arriver à un désarmement des autres puissances ?

Je dois vous dire que c'est important pour votre cas.

R. - Je voudrais dire ceci ; en principe, je n'étais pas pour le réarmement. En principe, j'étais un partisan de l'égalité des droits pour l'Allemagne ; cette égalité des droits de l'Allemagne pouvait être amenée soit par le désarmement des autres, ou par notre réarmement. J'aurais préféré - et je souhaitais au moment donné - le désarmement des autres, désarmement qui nous avait été promis, n'est-il pas vrai et, par suite, je me suis efforcé même pendant les années ultérieures - et cela de la façon la plus intensive - d'éviter le réarmement et d'arriver à ce que l'on obtienne le désarmement d'autres pays. Mais ce sésaremement ne se produisit pas, bien que la Commission de désarmement de la S.D.N. eut constaté, à plusieurs reprises, que l'Allemagne avait rempli ses engagements quant à son désarmement. Pour nous tous qui étions , au moment donné, membres du Gouvernement dit national, et pour tous les Allemands qui avaient une part à la vie politique, ce fut un grand apaisement de voir que, pendant les premières années, Hitler insistait pour le désarmement et avait offert le désarmement. Après coup, naturellement, il est aisé de dire que cela aussi n'a été qu'un prétexte et

u

H0555-0024

LE PRESIDENT. - Je crois que, dans ce cas-là, vous feriez mieux de continuer tout de suite ; en tous cas, nous vous dirons si nous trouvons vos questions trop longues ou non pertinentes.

Dr. DIX. - Eh bien, Dr.Schacht, vous avez dit que vous considériez que les traites "Mefo" estimaient tenir leur armement secret ?

R. - Non, le secret n'était pas lié à propos des traites "Mefo" en ce qui concerne l'armement même, car en somme, il y avait une quantité de clients, et les traites "Mefo" allaient à tous ces clients. Par conséquent, ceux-ci pouvaient être parfaitement au courant de ce qui se passait. D'autre part, ces traites circulaient dans le public au moins trois mois avant qu'elles ne fussent amenées à la Reichsbank. Les commerçants utilisaient ces actions, ces traites de la "Mefo" et les négociaient, et les banques elles-mêmes connaissaient le système des traites "Mefo". Mais, je voudrais dire en outre que toutes les traites "Mefo" que la Reichsbank a accueillies ont été toujours séparées de l'ensemble des traites de la Reichsbank.

D'autre part, je voudrais dire que les dépenses d'armement étaient des dépenses de l'Etat, et non pas une affaire du Directeur de la Reichsbank, maisune affaire ayant trait au Ministre des Finances du Reich. Si le Ministre des Finances ne publiait pas les garanties qu'il avait assumées concernant les traites de "Mefo", ce n'était pas mon affaire, je n'en étais pas responsable. Le responsable était le Ministre des Finances.

Q. - L'autre question, votre Honneur, je me demande si elle est pertinence. Moi-même, j'estime qu'elle ne l'est pas pour ce procès, mais elle a étésoulevée par le Ministère Public. Voilà pourquoi je me considère comme ayant le

H0555 - 0025

devoir de donner au Dr.Schacht l'occasion de se justifier.

Le Ministère Public est d'avis que le financement des traites "Mefo" était très douteux sur le plan d'un financement sain ; on peut être d'avis que c'est le cas, ou non, mais, à ce propos, pour le procès.....

LE PRESIDENT. - Posez la question, Dr.Dix.

Q. - Vous avez entendu de quoi il s'agit ?

R. - Il va sans dire que, en temps normal, dans des circonstances normales, des moyens tels que les représentaient les traites Mefo ne pouvaient être adoptés ; mais lorsque l'on se trouve dans une situation exceptionnelle, il a toujours été coutumier, et tous les hommes de science recommandent cette politique, que les banques d'émission veillent à avoir de l'argent à bon marché et des crédits afin que l'économie puisse en tirer une occupation et en faire utilisation.

Il va sans dire que les traites Mefo constituaient des opérations connues de moi ; mais il va sans dire aussi qu'elles nétaient pas liées à une politique financière normale. Et je dis que si Hitler , après I937, avait employé de l'argent bloqué pour le paiement des traites Mefo, la politique financière de serait déroulée telle que je l'avais initiée. Mais Hitler, a préféré simplement se refuser au paiement des traites "Mefo" et d'employer l'argent qu'il avait dans des usines d'armement ; c'est là une chose que je ne pouvais pas prévoir. Je ne savais pas que quelqu'un ne tiendrait pas sa parole dans cette affaire ayant purement trait à la finance.

Q. - Mais, si ces traites avaient été payées, on aurait probablement manqué des moyens nécessaires à un armement ultérieur, et il est vraisemblable que l'armement n'aurait pas dû avoir lieu.

R. - Cela a été le but de ce que j'ai dit tout à

H0555-0026

l'heure. J'ai dit que, si les traites Mefo n'avaient pas été remboursées, le fait qu'elles n'éient pas été payées témoigne d'une mauvaise volonté. Cela n'etait pas possible.

Q. - Vous avez parlé tout à l'heure du secret du réarmement en marge d'autres questions. Avez-gous quelquechose àajouter à cela ?

R. - Je crois queil convient de concevoir que, d'une façon générale, les dépenses d'un Etat ne sont pas du domaine du Président de la Reichsbank ; les dépenses les recettes de l'Etat, se trouvent sous le contrôle du Ministre des Finances du Reich, et par conséquent, c'est à lui qu'incombe le devoir des publications ou la responsabilité La Reichsbank a toujours publié dans son bulletin hebdomadaire toutes les affaires qu'elle a règlées.

Q. - Voilà donc tout ce que vous aviez à faire observer sur le prétendu secret du réarmement.

R. - Oui.

Q. - D'autre part, on a également déclaré que vous étiez pour un réarmement en principe ; avez-vous encore quelque chose à dire à ce sujet ?

R. - Oui. J'ai aà faire quelques remarques très importantes à ce sujet; étant donné que cette question représente l'accusation principale contre moi, je me permettrai d'insister encore un peu à ce sujet.

Une allemagne non armée au milieu de l'Europe, au milieu d'etats lourdement armés, je l'ai toujours considérée comme un danger pour la paix ; je remarquais que, non seulement, ces états environnants l'Allemagne étaient armés, mais que ces Etats ont réarmé et se sont réarmés d'un équipement nouveau, et ce nouvel armement concerne surtout les Etats tels que la Tchécoslovaquie et la Pologne qui n'existait pas

H0555 - 0027

naguère ; le réarmement serapporte également au réarmement naval britannique., etc...

D'autre part - et je voudrais le dire très brièvement - j'étais d'avis qu'un pays qui ne possède pas d'armement n'est pas en mesure de se défendre et que, par conséquent, il ne peut pas avoir une signification dans le Conseil des Nations.

Le Premier Britannique, Baldwin, a dit un jour en 1935 : "un pays qui n'est pas enclin à vouloir prendre les mesures préalables en vue de sa propre défense n'aura jamais de puissance dans ce monde, ni sur le plan moral, ni sur le plan matériel".

L'inégalité entre les puissances environnant l'Allemagne, je l'ai considérée comme un constant danger matériel et moral pour l'Allemagne. J'attire l'attention du Tribunal sur ceci, que l'Allemagne - et il ne s'agit pas d'une critique, mais d'une simple constatation -après le traité de Versailles, s'est trouvée dansune situation de grand désordre, Les conditions de vie en Europe étaient telles que, par exemple, il y avait pour la Russie un contraste, une opposition latente, permanente, avec la Finlande, avec la Pologne, avec la Roumanie, à cause de la Bessarabie ; il y avait également un conflit latent avec la Bulgarie au sujet de ... il y avait d'autre part un conflit en Hongrie à propos de la Transylvanie. D'autre part, toute l'Europe orientale se trouvait dans un ensemble de conflits d'intérêts réciproques.

De plus, dans toute une série de pays, règnaient des conflits intérieurs de l'ordre le plus grave. Je me rappelle un conflit entre les Tchèques et les Slovaques, je me rappelle la guerre civile espagnole. Tout cela permettra

H0555 - 0028

de comprendre que je tenais pour absolument nécessaire dans le cas du déclenchement d'un conflit guerrier quelconque dans ce creuset bouillonnant ; dans ce cas, il était absolument indispensable pour l'Allemagne de pouvoir préserver du moins son attitude de neutralité. Or, cela était absolument impossible avec une petite armée de I00.000 hommes ; pour cela, il fallait que l'Allemagne possédât une armée de dimension raisonnable.

Par le plus grand des hasards, j'ai pu lire ici en prison un numéro du "DAILY MAIL" du mois d'avril I937 où les conditions règnant en Europe sont décrites ; je voudrais avoir l'autorisation de citer une seule phrase que j'ai ici. Je dois citer en anglais ; ce passage ne relate pas l'opinion du "Daily Mail", mais simplement les circonstances en Europe. "Toutes les observateurs sont d'accord pour dire qu'il existe un péril continuel de l'explosion et que les frontières insensées des traités de paix ne sauraient être maintenues indéfiniment. Ici aussi une non intervention rigoureuse devrait être le point dominant du chariot britannique., tant en ce qui concerne l'Autriche, la Tchécoslovaquie la Lithanie, ou la Pologne."

Cette phrase illustre en peu de mots les désordres qui règnaient au moment donné en Europe.

L'europe d'alors ressemblait à une marmite à la veille d'une explosion et, au beau milieu de cette Europe, se trouvait l'Allemagne. Je considérais cela comme un danger pour mon pays. On me demandera peut-être si je considérais l'Allemagne comme menacée. Non, Messieurs les Juges, je ne considérais pas l'Allemagne comme étant menacée directement d'une attaque , je n'ai jamais été d'avis que la Russie put attaquer l'Allemagne ; mais, par exemple, nous

H0555 - 0029

un mensonge pour Hitler, mais ce prétexte et ce mensonge auraient été connus très rapidement si l'Etranger avait fait mine d'accepter ces offres.

Je me le rappelle très bien, parce que j'ai assisté à la visite et aux réunions qui ont eu lieu au moment où le Ministre des Affaires Etrangères de Grande-Bretagne, M. Eden, se trouvait en Allemagne au début de I934.

Au cours des entretiens avec lui, on a formulé des propositions extrêmement concrètes des engagements de l'Allemagne en matière de désarmement, pour le cas où le désarmement des autres Nations pourrait être réalisé. On a accordé à Eden que toutes les organisations paramilitaires telles que les S.A., les SS, la jeunesse Hitlérienne, etc.etc.. se trouveraient dépouillées de tout leur caractère militaire si seulement on parvenait à obtenir par là le désarmement général.

Je pourrais produire ici toute une série de citations sur ces offres de désarmement , mais, conformément au désir de M. le Président de ne pas retarder le cours des débats, je suis prêt à y renoncer. Il s'agit de toutes les déclarations très connues d'hommes d'Etat, de Ministres, d'Ambassadeurs, etc.. toutes ont le même but , il s'agit là de personalités étrangères et tous disent qu'il convient de tenir les promesses faites par les Alliés, c'est-à-dire de réaliser le désarmement.

Q. - Excusez-moi de vous interrompre ; je crois qu'il serait plus simple et plus rapide de demander à la Cour de prendre acte de mon document n° I2, sans que je le lise (page 3I de l'édition anglaise). Il s'agit là, précisément,de citations de Lord Cecil, du Ministre des Affaires Etrangères belge, etc.... et d'autres. Je n'ai pas besoin d'en donner lecture, la pièce est versée au dossier. Je peux donc me référer à cette pièce ; veuillez poursuivre.

R. - J'en ai moi même terminé de mes explications.

H0555-0030

Hitler a formulé de telles offres ; l'étranger n'a pas accepté une seule de ces propositions et, par suite, il ne nous restait que l'autre alternative, le réarmement. Ce réarmement ~~très~~ préconisé par Hitler, je l'ai financé. Je prends la responsabilité de tout ce que j'ai pu faire à cet égard.

Q. - Est-ce que je vous comprends bien ? Donc, on pourrait déduire que, entre autres raisons, à propos de votre aide en vue du réarmement, vous aviez également l'impression qu'en ce qui concerne lesdébuts du réarmement de l'Allemagne, le débat du désarmement serait remis en question alors qu'au moment donné ce débat semblait endormi.

R. - Si je puis illustrer ce que j'ai dit par un exemple, je vais dire ceci ; si deux parties ont conclu un contrat et que l'une des parties ne s'en tient pas aux termes du contrat, l'autre partie n'a pas la passibilité d'obligér la partie de s'en tenir aux termes du contrat. Cette partie n'a alors pas d 'autre moyen que de ne pas respecter le contrat. De son cote voila ce que l'Allemagne a fait, voila ce que j'ai soutenu et je dois dire, à vrai dire, qu'à ce propos j'avais attendu une reaction à laquelle il faut s'attendre dans un tel cas chez l'un des partis contractants parce que l'autre dit: Du moment que tu ne t'en tiens pas toi non plus aux termes du contrat, il faudrait que nous en reparlions!

Je dois dire que j'ai été très déçu - je puis employer le terme - de constater qu'il n'y ait pas de réaction de la part des Alliés au réarmement de l'Allemagne, que rien ne s'en est suivi.

Cette infraction par l'Allemagne des termes du traité de Versailles, on l'a reçue, on s 'est contenté d'une note de protestation ; on n'a pas fait la moindre chose pour remettre

H0555 - 0031

en question le ~~réarmement~~x désarmement à laquelle je tenais. Non seulement, on a permis à l'Allemagne de réarmer en toute tranquilité, mais encore on a admis, en collaboration avec l'Angleterre, de donner à l'Allemagne le droit de réarmer, contrairement au Traité de Versailles. On envoya des missions militaires en Allemagne pour voir ce réarmement et on assista aux manoeuvres militaires allemandes. Tout fut fait, mais rien pour empêcher le réarmement de l'Allemagne.

Mr. Justice JACKSON. - Plaise à la Cour. Je ne comprends pas où nous mènent tous ces détails. Nous avons décidé que le réarmement, sauf lorsqu'il s'agit de la guerre d'agression, n'est pas en rapport avec les questions qui nous intéressent. Les Etats-Unis ne veulent pas juger ici la politique européenne ; il s'agit uniquement ici d'un acte d'accusation qui inculpent les accusés d'avoir armé en vue d'une agression. Je ne m'oppose pas à ce que l'accusé donne des détails au sujet de l'intention d'agression mais des détails relatifs à la politique européenne et le jeu diplomatique du Gouvernement ne me semble pas pertinent et je ne crois pas qu'il puisse aider à résoudre les questions qui nous interessent. Je crois que le Tribunal avait déjà pris une décision à ce sujet lors de l'interrogatoire de Goering.

LE PRESIDENT. - Oui, Dr. Dix, tout cela nous semble une question d'argumentation et ce ne sont pas là des preuves.

Dr. DIX. - Je ne crois pas, votre Honneur. Il est très juste que Mr. Justice JACKSON dise qu'on reproche à Schacht d'avoir contribué à la préparation d'une agression, mais cette assistance de sa part est supposée avoir été le financement de cette entreprise.

M. LE PRESIDENT. - Continuons, Dr. Dix. Je crois que vous en aviez terminé de votre question. Par conséquent, je ne vous demande simplement que ceci.

H0555-0032

qui vous a fait
Le mobile ~~de~~ financer la première partie du réarmement a été l'espérance. ~~Je voudrais ajouter à cette constatation~~ que la Conférence du désarmement rentrerait en activité, et je voudrais ajouter à cette constatation queje fais allusion au document 36, page I4I du Livre de documents, et page I49, de l'édition anglaise.

Il s'agit là d'uhe déclaration sous serment du gendre du Dr.Schacht, Dr. Von Scherpenberg, et il est dit à la seconde page de cette déclaration sous serment (je voudrais vous en lire un seul alinéa, extrêmement bref , je peux même me borner à une seule phrase).

"Lui, - c'est-à-dire le Dr.Schacht - voyait le réarmement dans certaines limites comme le seul moyen de rendre l'équilibre à l'Allemagne et d'inciter les autres puissances européennes à participer à une restriction de leur armement dans le cadre du traité de Versailles".

Voilà donc une déclaration de Scherpenberg au sujet d'une conversation que Chacht aurait tenue à un moment donné ; il ne s'agit pas d'une opinion ex-post, mais d'une allusion à un entretien que le témoin avait eue avec Schacht àu moment donné. J'ajouterai encore une remarque au sujet duréarmement des autres pays. Vous avez parlé duréarmement de la Pologne et de la Tchécoslovaquie ; pourriez-vous dire encore si vous avez des données exactes sur le montant des armements de ces deux pays.

H0555 - 0033

R. - Je sais simplement que la Russie a déclaré qu'elle voulait amener ses forces du temps de paix à 960.000 personnes. Je savais qu'en Tchécoslovaquie, par exemple, on avait construit des aérodromes et que c'était là le premier plan de l'armement tchécoslovaque. De l'Angleterre, nous savions que sa marine de guerre était augmentée.

Q. - Cela suffit. Est-ce que vous avez renoncé par la suite à votre espoir d'un désarmement général ?

R. - Bien au contraire. Au cours de conversations avec des étrangers, j'ai saisi toute occasion de dire que le but restait toujours le désarmement. Nous considérions que notre réarmement était un poids économique très désagréable. Je me rappelle un entretien que j'ai eu avec l'Ambassadeur américain Davies, et il en est question dans un document qui a été versé au dossier du Tribunal. L'ambassadeur Davies en parle dans ce document. Il s'agit d'une citation de son Journal "Mission à Moscou" du 20 juin 1937. De Berlin, encore, il écrit qu'il a eu une conversation avec moi et qu'il a parlé avec moi entre autres, dela question du désarmement. Je voudrais simplement citer une seule phrase, je n'ai pas le numéro du document, mais le document est produit, il est versé au dossier.

Dr. DIX. - C'est le document Schacht 18, page allemande 43, page anglaise 49. Je lis en Anglais, parce que je n'ai que le texte anglais. Davies écrit ici :

"Lorsque j'ai esquissé la suggestion du Président Roosevelt relative à la limitation des armements aux armes défensives qu'un homme était capable de porter sur ses épaules, Schacht sauta de sa chaise d'enthousiasme."

H0555 - 0034

FP/2

L/5/46

I2 à I3 H.

Il résulte, par conséquent, de cette remarque de l'Ambassadeur Davies que cette nouvelle tentative, l'espoir d'une initiative de désarmement imminent et de cette proposition du Président Roosevelt, je l'ai approuvée de la façon la plus nette.

Dans le même livre, Davies rend compte, peu de jours après, le 26 juin 1937, dans une lettre adressée au Président des Etats-Unis de l'entretien qu'il a eu avec moi, et je cite encore un tout petit alinéa. Je dois de nouveau le faire en Anglais.:

"Je lui ai déclaré que le Président, dans des conversations avec moi, avait analysé la situation de l'Europe, & qu'il avait considéré qu'une solution pourrait être trouvée grâce à un accord entre les peuples de l'Europe, en vue d'une réduction des armements, jusqu'à une base de défense strictement militaire, et cela grâce à l'élimination d'aviation, de tanks et d'équipement lourd, et à la limitation d'armements jusqu'à de telles armes qu'un homme peut simplement porter sur son dos, grâce à un accord parmi les nations sur l'exécution de ce plan, grâce à l'intermédiaire d'un Etat neutre. A cette idée, Schacht sursauta de joie. Il dit : 'C'est absolument la solution qu'il faut. Dans sa simplicité, elle porte la marque d'un grand génie. Son enthousiasme était extraordinaire."

Q. - Jusqu'à quel point vouliez-vous donc réarmer ?

R. - Jusqu'à ce que nous ayions sur un pied d'égalité avec chacun des pays étrangers.

Q. - Est-ce qu'Hitler vous a fait part de projets de réarmement plus importants ?

H0555 - 0035

R. - Vis-à-gis de moi, jamais. Je ne sais pas si vis-à-vis d'autrui il a fait des remarques de ce genre.

Q. - Est-ce que vous aviez des idées sur le tythme et sur les dimensions de ce réarmement ?

R. - Non, je n'ai jamais rien appris à ce sujet.

Q. - Est-ce que vous n'aviez pas posé des limites quant au financement ou bien étiez-vous prêt à financer la chose d'une façon illimitée ?

R. -Non, je n'étais pas prêt à fournir de l'argent d'une façon illimitée, mais il devait s'agir d'un crédit remboursable Les limites de ces crédits étaient de deux ordres, d'une part pour la Reichsbank, en ce qui concernait son accord de crédit, elle conserva vis-à-vis de l'administration financière et vis-à-vis du gouvernement de l'Etat une indépendance totale. La Reichsbank devait être libre d'accorder des crédits ou de les retenir, si elle estimait que c'était juste, et comme j'étais absolument certain de la politique de la direction de la Reichsbank, car ces messieurs étaient absolument d'accord avec moi en matière de politique bancaire, j'ai vu là la première possibilité de freiner, lorsque j'aurais eu l'impression qu'on allait trop loin. Nous verrons d'ailleurs cela par la suite.

La seconde limitation résidait dans un accord que le Ministre des Finances , le Gouvernement, et bien entendu Hitler avaient conclu, en ce qui concerne les prêts de "mefo", de rembourser ces traites lorsqu'elles seraient caduques. Mais après cinq années, ces traites de "mefo" étaient remboursables. J'ai déjà dit tout à l'heure que si ce remboursement avait eu lieu les moyens financiers du réarmement auraient été certainement moindres. Là, je voyais une seconde possibilité de limiter le

H0555 - 0036

réarmement.

Q. - Je vous demanderai de donner au Tribunal des chiffres. Avec quels chiffres opériez-vous à cemoment-là ? Quel était le montant de vos versements ?

JUSTICE JACKSON. - Il n'est pas nécessaire de discuter des chiffres de finance. Il semble que ces détails concernant le Reichsmark ne sont pas importants pour nous. Tout ceci est très compliqué, et nous ne décidons pas de la question de savoir si cela coûtait beaucoup ou non, ce qui nous intéresse, c'est le but de ce réarmement, et les détails que vous donnez n'ont rien à faire avec tout cela.

LE PRESIDENT. - Dr. Dix, nous voudrions savoir de quels chiffres vous parlez.

DR. DIX. - Je voulais savoir quelles sommes Schacht en sa qualité de la Reichsbank voulait mettre à la disposition du réarmement. C'est certainement pertinent, car si c'est cela, cela se tient dans le cadre du réarmement défensif et dans ce cas, l'envergure de cette aide financière est une preuve évidente des intentions que Schacht poursuivait.

Par conséquent, ce que le juge Jackson considère comme important, c'est-à-dire s'il a préparé une guerre d'agression, s'il n'a voulu envisager que la possibilité d'une guerre défensive dans son financement, et qu'il ne mettait à la disposition du réarmement que des sommes qui n'auraient pas pu mettre l'Allemagne en mesure de mener une guerre offensive. Il s'agit là d'une réfutation de l'accusation portée contre mon client. Je crois que l'on ne saurait douter de la pertinence de la question que j'ai posée.

LE PRESIDENT. - Est-ce que vous dites que si l'accu-

H0555 - 0037

Si Schacht a mis à la disposition du Reich, disons 5 millions, ou un chiffre quelconque, ce serait pour des buts de défense, et qué s'il aurait donné 150 millions, ce ne serait pas pour des buts de défense, c'est de cela qu'il s'agit ?

DR. DIX. - Non, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Je veux dire que si l'on pouvait arriver à prouver ici qu'iln'a mis à la disposition du Gouvernement et du réarmement que 9 millions, et ensuite à contre-coeur 12 millions, nous pourrions prouver qu'il n'a pas voulu, avec ces sommes-là, une guerre offensive.

LE PRESIDENT. - Il s'agit seulement de la somme?

DR. DIX. - Simplement du montant de la somme.

LE PRESIDENT. - Cela peut être déclaré très brièvement.

DR. DIX. - En ce qui concerne des détails financiers, je suis absolument de cet avis, mais ce n'est pas ma faute si nous en traitons si longtemps. Je voulais demander simplement : quelle est la somme que vous voulez donner ... c'est à ce moment-là que le Ministère Public a formulé ses réserves, ddoù discussion.

Puis-je poser la question ?

LE PRESIDENT. - Oui.

DR. DIX. - Quelle somme vouliez-vous mettre à la disposition du réarmement ?

DR. SCHACHT. - Je voulais mettre à la disposition du Gouvernement aussi peu que possible, mais ce que j'ai mis à la disposition du réarmement est important. Je ne donnerai

H0555 - 0038

QU4UN SEUL CHIFFRE: jusqu'au 31 mars 1938, j'ai mis à la disposition du réarmement des crédits d'un ensemble total de 12 milliards de RM. Je vous rappelle avoir précisé cela avec mes au cours de mes interrogatoires. Il s'agissait d'un tiers du budget qui a été employé pour le réarmement. Après cette date, et sans que la Reichsbank ait à intervenir, à partir du ler avril 1938, les frais du réarmement ont comporté 11 milliards, et dans l'année suivante, 20 milliards 1/2, mais là la Reichsbank n'y a pas de part.

Q. - C'était là, après votre départ ?

R. - C'était après que j'eusse refusé les crédits.

Q. - Maintenant, pour le procès-verbal, j'ai dû commettre un lapsus tout à l'heure, j'ai dit million au lieu de milliard, mais il est évident que j'ai dû faire erreur. Il s'agit de milliards.

Dr. Schacht, le Ministère Public vous reproche d'avoir le 19 février 1945 accordé au Ministère des Finances le pouvoir d'emprunter des sommes d'une envergure telle qu'elles auraient été demandées par Hitler. U

R. - Une fois de plus, le Ministère Public n'a pas dit les choses exactement. Le Président de la Reichsbank n'était pas responsable du Ministre des Finances, ni de ses actes. Je crois que le Président de la Federal Reserve Bank de New-York ne saurait être rendu responsable de ce que ferait le secrétaire, ou la Trésorerie de Washington, n'est-ce pas ?

Q. - On déclare d'autre part que les dettes du Reich se seraient élevées du triple pendant que vous étiez Président de laReichsbank.

R. - On aurait pu me reprocher que pendant que j'étais

H0555 - 0039

en service, le taux des naissances en Allemagne s'est également élevé, cela n'a rien à voir avec mon activité. Je n'ai aucune responsabilité pour ce genre de chose.

Q. - Jepense que la même chose vaut pour la même assertion du Ministère Public disant qu'au mois de mars 1938, vous avez vous-même élaboré un nouveau programme financier ?

R. -Bien au contraire, je me suis refusé de faire quoi que ce soit. De plus, en vue du réarmement, et le programme financier a été fait par le Ministère des Finances et pas par moi.

Q. - Une partie de votre politique financière en matière économique vous a été reprochée, à savoir d'avoir préparé ce qu'on appelait le "Nouveau Plan". Qu'est-ce que c'était que ce nouveau plan ?

R. - Je voudrais dire que le "Nouveau Plan" n'a rien à voir avec le réarmement. L'Allemagne, après le Traité de Versailles, se trouvait dans une situation de misère économique qui visait spécialement l'exportation.// DR. DIX Votre Honneur, si le Tribunal estime que le Nouveau Plan de l'ensemble n'a rien à voir avec la préparation de la guerre etdu réarmement, alors la question que je pose n'est pas pertinente, et je suis prêt à la retirer, mais je la pose simplement parce qu'elle a été évoquée dans l'argumentation du Ministère Public.

LE PRESIDENT. - Si vous dites, et l'accusé vient justement de le dire, que le Nouveau Plan n'avait rien à voir avec le réarmement, il me semble que vous pourriez laisser cette question pour le contre-interrogatoire et la soulever à nouveau au cours de votre ré-interrogatoire.

DR. DIX. - Par conséquent, je ne poserai pas non plus

H0555 - 0040

la question des changes parce que je pense que le Ministère Public peut-être vous en parlera au cours de son contre-interrogatoire. Je ne vois pas en quoi cela se rapporte aux débats.

Maintenant, témoin, vous avez déjà dit que vous espériez arriver à écarter de l'Allemagne le Traité de Versailles par des pourparlers pacifiques, ou de le modifier. Est-ce qu'il existait encore des moyens pacifiques de régler cette question du Traité de Versailles, d'après vos souvenirs de l'époque ?

R. - A mon avis, il n'y avait que des moyens pacifiques. C'était un crime que de vouloir modifier le Traité de Versailles par une nouvelle guerre.

Q. -On vous reproche maintenant le fait que la prétendue préparation à la guerre réside dans le réarmement, mais le réarmement en dehors même de la préparation d'une guerre agressive, on vous dit que cela aurait été une infraction au Traité de Versailles en soi. Je pense qu'au moment où vous étiez décidé à financer le réarmement, vous aviez tout de même des raisons morales et juridiques. Quelles étaient-elles ?

R. - Je crois avoir répondu tout à l'heureà cette question. Je crois que je n'ai rien à ajouter, à cet égard.

Q. - Est-ce que cette attitude, à votre connaissance, c'est-à-dire cette attitude pacifique de quelqu'un qui refuse de s'emparer d'un espace vital quelconque en Europe, d'après votre b on-sens, vous croyez qu'à l'étranger on la connaissait ?

R. - Tant que j'ai été Président de la Reichsbank, c'est-à-dire à partir du mois de mars 1933, je parle uniquement

H0555 - 0041

de l'époque hitlérienne, bien entendu, mes amis à l'étranger, mes connaissances, ont été aboslumentinstruits de toute ma façon de penser. J'ai eu beaucoup d'amis et de connaissances à l'étranger, non seulement par mon livre, professionnellement /mais aussi autrement. Chaque mois à Bâle, nous nous réunissions au siège de la Banque Internationale. Tous les Présidents des Banques d'Emission des grandes nations et de quelques pays neutres étaient présents, et au cours de toutes ces réunions, je me suis évertué d'expliquerà ces messieurs de la façon la plus claire la situation qui régnait en Allemagne. Je crois pouvoir parler ici de mes conversations avec des personnalités étrangères. Lorsqu'on n'a plus le droit de parler avec des étrangers, on ne peut évidemment plus s'entendre avec eux.

J'estime que ces reproches absurdes, que l'on doit éviter les conversations avec les étrangers, sont absolument ridicules et inopportuns, et si ici le témoin Gisevius a cru pouvoir éviter à ses camarades morts, qui étaient également mes camarades, le reproche de la haute-trahison, je crois qu'il est absolument inutile de le faire. Jamais un seul membre de notre groupe n'a trahi un seul des intérêts de l'Allemagne, bien au contraire les membres de notre groupe ont tous lutté pour les intérêts allemands, et je tiens à dire pour renforcer cela qu'après la conquête de Paris par les Allemands, les dossiers du Quai d'Orsay furent saisis et l'on procéda à une inspection approfondie de la part des Affaires Etrangères allemandes.

Je crois que l'on a dû chercher également, certainement, par la lecture de ces dossiers , si des milieux défaitistes allemands avaient eu des rapports avec l'étranger. Tous les

H0555-0042

dossiers qui traitaient de ma personne, et l'on y trouve notamment le compte-rendu de nombreuses conversations que j'ai pu avoir avec des Français, ont été examinés à ce moment-là, par les Affaires Etrangères allemandes, sans que je le sache, et un beau jour, je crois que c'était en 1941, je reçus une lettre d'un professeur allemand qui avait pris part à ces examens ordonnés par le Ministère des Affaires Etrangères. Je voudrais dire le nom de ce professeur pour qu'il puisse témoigner, le cas échéant, il s'agit d'un professeur de Science, des Finances, et de l'Economie Nationale, le Professeur Stucken à Erlangen.

LEPRESIDENT. - Dr. Dix, le Tribunal ne voit pas comment ces questions sont en rapport avec ce qui nous intéresse ici. En tout cas, si l'accusé déclare qu'il n'a en aucune façon travaillé contre l'intérêt de l'Allemagne, cela suffit entièrement.

DR. DIX. - Je crois, Votre Honneur, qu'il ne s'agit pas du point central auquel tient mon client. Il tient surtout à ce que l'on démontre que les personnalités de l'étranger qui le connaissaient, savaient qu'il était un homme de la paix, et non pas un préparateur de l'agression.

LE PRESIDENT. - Dr. Dix, je le sais, il l'a dit il y a cinq minutes.

DR. DIX. - Et bien, si vous le voulez bien, passons sur ceci qui n'est pas particulièrement important, et nous en arrivons à un point particulièrement intéressant. Il s'agit de ce que l'Ambassadeur Davies a dit de sa conversation avec le Commissaire aux Affaires Etrangères Litvinof de l'U-

H0555 - 0043

nion Soviétique. Le compte-rendu de ces conversations se trouve dans la pièce n° 18 de mon Livre de Documents, exemplaire allemand page 43, page 49 de l'édition britannique. Je me permets de lire un alinéa, et je poserai la question brièvement au Dr. Schacht de savoir si cette déclaration de Davies correspond à son souvenir. Il s'agit donc d'un compte-rendu de Davies, non, il s'agit d'un extrait de son livre "Mission à Moscou", et là il y a en effet un compte-rendu, un rapport au Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, c'est-à-dire page 108 et page 109, qui concerne le désarmement.

"Il était entendu que je chercherai à joindre le Commissaire aux Affaires Etrangères Litvinov, pour lui faire part de mon départ aux Etats-Unis. Ce serait une visite d'adieu. Je lui dis alors que la situation de l'Europe était pourtant simple dans ses traits essentiels et qu'il était difficile de comprendre pourquoi les hommes d'Etats européens ne pouvaient se mettre d'accord pour que l'Angleterre, la France, l'Allemagne, la Russie, l'Italie acceptent de maintenir l'intégrité territoriale de l'Europe., et par des traités de commerce de ravitailler l'Allemagne en matières premières, et de lui donner ainsi la possibilité de vivre. Cela apaiserait les peuples de l'Europe, et les libérerait du poids énorme des armements et de la crainte d'une guerre catastrophique.

La réponse immédiate de Litvinov fut la suivante : 'Croyez-vous qu'Hitler se déclarerait jamais d'accord sur un projet semblable ?' - j'ai dit alors que je ne savais pas cela, mais qu'à mon avis, il existait en Allemagne un milieu assez important d'hommes influents et responsables auxquels ces idées paraîtraient souhaitables. Litvinov, c'est-à-dire le Commissaire aux Affaires Etrangères lui-même répondit que c'était une voie à suivre et que

H0555-0044

Schacht était un homme de cet ordre-là, mais il ne croyait pas qu'il réussirait à surmonter les forces dominant l'Allemagne à ce moment, et Hitler."

~~EXCELLENT~~ Vous rappelez-vous cette conversation avec Davies ?

R. - Non, je n'ai pas eu de conversation avec Davies à ce moment. C'est un compte-rendu de Davies au Secrétaire d'Etat.

Q. - Le Ministère Public a déclaré à plusieurs reprises que votre connaissance des intentions guerrières d'Hitler devait procéder de votre position de plénipotentiaire pour l'économie de guerre, et comme membre du Cabinet Economique du Reich. A ce propos, Goering a déjà parlé d'une façon détaillée. Est-ce que vous avez quelque chose à ajouter aux déclarations de Goering ?

R. -Je crois que le témoin Lammers a également parlé longuement, sur ce sujet, mais de mon côté, je voudrais prouver quele Premier Conseil de la Défense du Reich en 1935 n'était pas autre chose qu'une légalisation de la situation que l'on trouvait en Allemagne, avant 1933, c'est-à-dire le service qui réunissait les fonctionnaires ministériels chargés également de s'occuper des questions administratives, économiques, qui pouvaient être soulevées, en cas d'une menace de guerre contre l'Allemagne.

Q. - Combien de fois avez-vous été en rapport avec le Ministre de la Guerre et avec le Plénipotentiaire pour l'Administration ?

R. - Jamais. Il y avait là un triumvirat. Cette pierre

H0555 - 0045

angulaire, comme dit le Ministère Public, de la préparation de la guerre, ce triumvirat ne s'est jamais réuni, et si nous avons perdu la guerre, c'est peut-être à cause de cela.

Q. - D'autre part, le Ministère Public s'est référé à un rapport du Ministre de la Guerre sur une réunion de ce service. Il s'agit d'une pièce US-623. Avez-vous quelque chose de particulier à ajouter à cela ?

R. - je voudrais lire deux phrases de ce rapport. Dans ce rapport, il est écrit - on ferait allusion à la première guerre mondiale et aux expériences de 1914-1918 - je cite, et je suis obligé de le citer en Anglais, parce que je n'ai que le texte anglais ici :"

"A cette époque, nous avons pu étendre nos sources de matières premières vers l'Est. L'on prit Antwerp, Tourcoing, Roubaix (textiles), et vers l'Est (Lodz) et vers le sud-est (Minz en Serbie, et en Turquie), (huiles minérales en Roumanie). Aujourd'hui, nous devons compter avec la possibilité de chercher dans notre propre pays des matières premières extrêmement importantes à l'est et à l'ouest."Je crois que si une personne qui désirait préparer une guerre d'agression en septembre 1934, savait que l'on se trouvait devant la possibilité d'une telle situation, et que l'on devait s'en protéger, c'est là la meilleure preuve qu'il ne pouvait être question, à ce moment donné, d'une guerre d'agression.

Q. - A ce propos, et avec le titre "efforts pacifistes" vous pourriez peut-être dire au Tribunal en quoi consistaient vos efforts pacifiques, dans le but d'atténuer ou de mettre fin aux stipulations du Traité de Versailles ?

R. - Dès le début de l'établissement du montant des répa-

H0555 - 0046

rations qui se produisit vers 1921, j'ai lutté contre cette chose insensée, avec le témoignage et les preuves à l'appui de ce que l'exécution de ces réparations entraînerait le monde entier dans un véritable chaos. Il n'est pas possible qu'au cours d'une génération, on paye 120 milliards de RM.

Q. - Soyez bref, ne parlez pas d'Economie.

R. - Non, j'ai lutté contre le principe des réparations et j'ai réussi à convaincre l'opinion officielle de tous les pays sur l'absurdité de ce projet, et je crois que j'ai réussi en 1932 à permettre au Chancelier Papen de mettre sa signature au bas d'un traité grâce auquel les réparations étaient réduites à une somme de 3 milliards, d'ailleurs pendante, et que le reste était effacé

Q. - Est-ce que vos tentatives pacifiques à ce sujet ont été également portées sur d'autres domaines. Vous avez mentionné la question coloniale à Paris. Avez-vous quelque chose à ajouter à cela ?

R. - Je ne me rappelle pas ce que j'ai pu dire, mais je crois que j'ai parlé de telle façon que je n'ai pas à répéter mon récit.

Q. - Le Conseul Général dont il a déjà été question, le Consul des Etats-Unis à Berlin, Georges Messersmith a déclaré dans sa déclaration sous serment n° US 626, EC-451, et le Ministère Public s'y réfère, que le régime national-socialiste n'aurait pas été en mesure de se maintenir au pouvoir et de forger sa machine de guerre si votre activité n'avait pas aidé cela, et le Ministère Public à la suite de ces accusations s'approprie cette déclaration de Messer-

H0555 - 0047

smith. Je voudrais par conséquent que vous preniez position à l'égard de ce fait.

R. -Je ne sais pas si cette opinion privée, sans le moindre fondement, sans la moindre substance de M. Messersmith a une valeur probative quelconque.

Je voudrais néanmoins opposer à cela quelques chiffres. Tout à l'heure, j'ai mentionné, que jusqu'au 31 mars 1938 la Reichsbank avait accordé 12 milliards. Il s'agit là pour le premier bilan d'environ 2 milliards 1/4, et pour les suivants de 3 milliards 1/4. Au cours de l'audition de mon co-accusé Keitel, vous l'avez interrogé sur le montant du budget pour l'année financière 1935-1936. Il a dit qu'il s'agissait de 5 milliards :

Budget 1935-1936..... 5 milliards,
Budget 1936-1937..... 7 milliards,
Budget 1937-1938..... 9 milliards

Et maintenant cesse tout financement de la part de la Reichsbank. Malgré tout, l'année suivante, sans une aide quelconque de la part de la Reichsbank, le budget du réarmement s'est élevé à 11 milliards, l'année suivante à 20 milliards 1/2.

Il semble, par conséquent, que sans le génie financier de M. Schacht, il a été possible de réunir l'argent nécessaire. De quelle façon ? C'est une autre question.

Q. - Votre Honneur, à un moment donné, j'ai présenté un certain nom de chiffres au témoin Keitel. Je crois que le document en question n'était pas encore versé aux débats. Il s'agit du document n° 7, page 15 du texte allemand, et page 21 du texte britannique. Il va sans dire que M. Keitel ne pouvait parler que de la première portion, c'est-à-dire des

H0555 - 0048

dépenses totales, mais il y a également une seconde et une troisième rubrique dans le projet. Il s'agit là de dépenses préconisées par Schacht. Il y a les comptes de Schacht, les dépenses qui ont été faites au moyen de la Reichsbank, et les dépenses qui ont été faites sans la Reichsbank.

Je veux simplement que vous m'autorisiez à demander à Schacht si les chiffres qui se trouvent dans la colonne 2 et dans la colonne 3 sont corrects.

R. - Ces chiffres sont absolument exacts. Ils permettent de constater que dans la première année, après que la Reichsbank eut interrompu ses paiements, pas moins de 5 milliards 1/4 de plus, c'est-à-dire 11 milliards en tout, ont été dépensés dont 5 milliards 1/4 sans l'aide de la Reichsbank.

Q. - Le Ministère Public affirme que vous avez déclaré au Tribunal que vous avez lutté contre le réarmement, en interrompant vos crédits, en mettant votre main sur le porte-monnaie. Est-ce que vous avez également travaillé contre ce réarmement excessif par des discours, par exemple ?

R. - A de nombreuses reprises, j'ai parlé non seulement devant des économistes et des financiers, mais j'ai aussi pris la parole à la demande du Ministre de la Guerre, et également devant l'Académie de Guerre, dans un milieu d'officiers supérieurs. Dans tous mes discours, constamment, j'ai fait allusion aux limitations financières et économiques, je me suis opposé à un réarmement de l'Allemagne, et j'ai mis en garde contre un réarmement excessif.

Q. - Quand avez-vous eu l'impression que les dimensions du réarmement allemand fussent exagérées ?

R. - Il est difficile de préciser une date. A partir de l'année 1935, et constamment, je me suis efforcé de ralentir

H0555-0049

le rythme de l'armement et Hitler avait dit un jour que jusqu'au printemps 1936, le rythme de l'armement devait être maintenu. Je m'y suis tenu, dans la mesure du possible, cela va sans dire, bien qu'à partir de la seconde moitié de 1932, j'ai déjà freiné constamment, mais après 1935 j'ai dit que puisque le Fuhrer lui-même avait dit 'jusqu'au printemps 1936', ce rythme ne serait plus nécessaire. Cela résulte du document PS 1301, où se trouvent citées les déclarations que j'ai faites, et que j'ai communiquées au Conseil des Ministres restreint, dans un Conseil de Cabinet. Goering s'est opposé à moi au cours de cette réunion. Il a contesté cela ici, mais moi, je maintiens ce que j'ai là-bas.

J'ai constamment rappelé au Ministre de la Guerre qu'il fallait préconiser, comme moi, un ralentissement du réarmement et cela dans l'intérêt général de l'économie, parce que je voulais que l'économie fut occupée essentiellement de questions d'exportation. Une preuve de mon insistance auprès du Ministre de la Guerre n'est-elle pas ma lettre du 24 décembre 1935, c'est-à-dire qu'à la fin, lorsque j'ai vu que cette période souhaitée par Hitler prenait fin, je voulais toujours freiner. Je lui ai donc écrit une lettre qui a été également versée aux débats par le Ministère Public, comme le document PS 1301, dans le livre de documents anglais page 25. Je demande la permission de citer brièvement - toutes mes citations sont très brèves - un passage de la lettre que j'ai écrite au Ministre de la Guerre du Reich. Il s'agit de ce qui suit :

"D'après votre lettre du29 novembre, je déduis que la Wehrmacht semble avoir besoin de plomb et de cuivre, et cela dans des proportions doubles de ce qui se faisait par le passé. Il s'agit là de besoins courants ; or, ces matières

H0555 - 0050

ne sont pas contenues dans les réserves disponibles. Vous attendez de moi que je vous fournisse les devises nécessaires à cette provision, je vous réponds respectueusement que je n'ai pas la possibilité de le faire."

Par conséquent, Blomberg me demande de mettre à sa disposition des matières premières, au moyen de devises étrangères, et je lui dis que c'est absolument impossible.

Il est dit plus loin, et voici ce qui s'applique à la limitation du 1er avril , je cite :

"Au cours de toutes les conversations entre le Fuhrer, le Vice-Chancelier, de même qu'avec les services compétents, j'ai exprimé mon point de vue qu'il serait mauvais et inopportun d'avoir des soucis sur la question des matières premières et des devises jusqu'au 1er avril 1935.

"Aussi bien par notre politique culturelle que par notre politique agricole, nos relations sont très difficiles avec l'étranger. J'espère tout de même arriver à faire valoir mon programme,/le programme que je préconisais ! Cela signifiait que j'espérais pouvoir m'en tenir à mon programme jusqu'au 1er avril, mais je sentais que ce ne devait pas être possible par la suite.

Q. - On sait que M. Dortmueller voulait contracter un emprunt pour les chemins de fer. Quelle a été votre attitude de Ministre de la Reichsbank au sujet de cet emprunt ?

R. - Après une conversation avec Dortmueller au sujet de cet emprunt de chemins de fer, j'ai refusé cet emprunt et il ne l'a pas reçu.

Q. - On a parlé ici d'un Conseil de Cabinet sous la Présidence deGoering le 27 mai 1936. Le Ministère Public est d'avis qu'il résulte de ce Conseil de Cabinet une intention de faire une guerre agressive. Est-ce que vous avez eu con-

H0555 - 0051

naissance de ceci ?

R. - quelle date ?

Q. - Le 27 Mai 1936.

R. - Oui, j'ai assisté à ce Conseil, et je ne trouve rien dans tout le document qui puisse indiquer qu'il y eut projet de guerre agressive. j'ai examiné très attentivement le document.

Q. - A votre charge, on a versé au dossier un compte-rendu de l'Ambassadeur Bullitt, M-151, datée du 23 Novembre 1937, page 137.

Vous avez entendu le Ministère Public également tirer des conclusions sur les intentions agressives d'Hitler. Voulez-vous parle(r de ce document ?

R. - Dans ce rapport, je ne vois aucun élément qui puisse faire déduire qu'Hitler veut une guerre agressive. je n'ai parlé ici que de l'intention d'Hitler de créer une Anschluss, un rattachement de l'Autriche, et peut-être de son intention de donner l'autonomie aux Allemands des Sudètes. Il ne s'agit pas là de guerre d'agression.

D'autre part, M. Bullitt dit de moi dans son rapport sur cet entretien, et je cite :

"Schacht a continué et a parlé de la nécessité absolue de faire quelque chose pour obtenir la paix en Europe."

Q. - Ce memorandum sur cette conversation se trouve également dans mes documents, et porte le n° 22, page 64 du texte anglais, et page 57 du texte allemand.

Nous devons maintenant nous occuper du fait que vous aviez connaissance ou non.....

SIR DAVID MAXWELL-FYFE. - Monsieur le Président,

H0555-0052

j'ai demandé au Dr. Dix s'il n'avait pas d'objection à ce que vous m'autorisiez à introduire une question nouvelle. Il s'agit de document de Raeder. J'ai discuté avec le Dr. Siemers; il y a encore certaines questions importantes à régler et nous serions reconnaissants au Tribunal de bien vouloir nous entendre cet après-midi, si possible, car la division des traductions doit avoir les documents de Raeder pour les traduire.

LE PRESIDENT. - Combien de temps est-ce que cela prendra, Sir David ?

SIR DAVID. - Pas plus d'une demi-heure, M; le Président.

LE PRESIDENT. -Si la Division de Traduction attend, peut-être ferions-nous mieux de faire ceci à deux heures.

SIR DAVID. - Oui, Monsieur le président.

LE PRESIDENT. - Si vous dites que cela durera une demi-heure, je ne pense pas que cela prendra plus de temps, n'est-ce pas ?

SIR DAVID. - Je ne le crois pas.

LE PRESIDENT. - Alors , nous le ferons à 2 heures, et maintenant, nous allons suspendre l'audience.

L'AUDIENCE EST SUSPENDUE JUSQU'A I4 HEURES.

2197-7-R

H0555 - 0053

TRIBUNAL MILITAIRE INTERNATIONAL

Séance tenue le 1er mai 1946
sous la présidence de Lord Justice LAWRENCE

-la séance est ouverte à 14 h.-

SIR DAVID MAXWELL FYFE.- Le Tribunal doit avoir devant lui une déclaration contenant nos objections à certains documents oragnisés en 6 groupes. Joints à ceux-ci il trouvera un résumé en anglais des documents représentant brièvement le contenu de chacun d'eux.

Votre Honneur, en ce qui concerne le 1er groupe j'aimerais donné deux objections. Le numéro 19 qui a été alloué au Dr Schacht, et si je comprends, Dr Siemers, il ne vient pas au n° 76. Les autres dans ce groupe, n°9 c'est une série de citations du Livre de Lersner; le n° 10 est une citation du livre de Thomas Nann;le n° 17 est l'Insuccès d'une Mission ,par Henderson.

Le n° 45 est une citation dans le livre de M. Churchill; le n° 47 est le rapport de Lord Halifax sur un article du New-Cronicle critiquant Hitler.

Le n° 66 est différent. Si le Tribunal voulait être assez aimable pour le regarder, c'est un rapport d'un avocat allemand, le Dr Moesler qui est une autorité en loi internationale et traite de l'action en

H0555 - 0054

Norvège. Le Dr Siemers a été très franc avec moi et m'a dit qu'il lui serait agréable de mettre dans son livre de Document cette discussion qui a été assez technique. Ce n'est pas le but de ces livres de document, mais nous avons pensé qu'il serait utile d'attirer l'attention du Tribunal sur cette question.

Le n° 76, 93 à 96 sont des citations d'un journaliste russe ; des citations de l'agence française Havas.

Les n° 102 à 107 sont des ordres mineurs relatifs aux lois des pays. l'accusation pense qu'ils n'ont pas de valeur probative.

Deuxième groupe : un certain nombre de documents que l'accusation pense sans pertinence/

N° 22, ...

LE PRESIDENT. - Vous n'avez pas traité le numéro 109.

SIR DAVID MAXWELL FIFE.- Je m'excuse, c'est un c'est un autre argument légal juridique sur les faits de la guerre, sur la position de l'Islande. C'est une citation du journal anglais de lois publiques et internationales.

Le second groupe, d'accusations est sans pertinence.

Le n° 22, c'est un décret belge de 1937 traitant de l'évacuation de la population civile en cas de guerre. Le n° 30 est un document français sur l'Extrême

H0555 - 0055

Orient.

63 et 64 et 65, sont deux discours l'un de M. Emery et l'autre de M. Churchill en décembre 194 sur la Grèce

71, c'est une directive concernant l'étude des routes en Belgique, et cela me semble sans importance évidente.

76, c'est "L'Altmark".

LE PRESIDENT.- Vous avez dit 76 ?

SIR DAVID MAXWELLE FYFE.- Oui, Votre Honneur, c'est 76, c'est l'Altmark et il ne sera pas présenté. On aurait dû le barrer.

99, c'est le compte-rendu de la 9° réunion du Conseilde Cabinet du 27 avril 1940 qui traite d'une suggestion de M.Paul Reynaud concernant les mines enSuède et promulguée après la campagne et n'a aucune pertinence ddevant ce Tribunal.

102, à 107, c'est undocument français déjà traité dans le n° 1. Ce sont des memorandum sans importancé relatifs aux Pays-Bas.

112, c'est undocument français de M.Pauleynaud relatant une déclarationde M.Churchill disant qu'on se battra jusqu'au bout. Cela ne semble pas très important en 1946.

;Le groupe suivant, ce sont des documents qui ont été rejetés par le Tribunal, et qui avaient été demandés par l'accusé Ribbentrop. Les deux premiers traitent du réarmement britannique; les autres des Balkans et de la Grèce Le Tribunal se souviendra sans doute de ces documents qu'il

H0555 - 0056

avait rejeté dans le cas de Ribbentrop.

4ème groupe : des autres documents de la même série que ceux rejetés par le Tribunal dans le cas de Ribbentrop.

5ème groupe, ce sont des documents français qui traitent de propositions tendancieuses qui ont été soulevées mais n'ont jamais abouti en ce qui concerne la destructions des champs petrolifères du Danube. Ce sont des documents qui dataient du printemps 1940 et n'ont jamais servi.

6° groupe: documents traitant de la Norvège. qui ont été capturé après l'occupation de la France Si je comprends bien l'argument du Dr Siemes on ne suggère pas que ces documents ont été/ connus des accusés au moment de l'agression contre la Norvège, mais ondit qu'ils avaient d'autres informations Nous n'avons pas fait d'objection. Ce document pourrait être accepté ?

Nous ne faisons pas d'objection au document 83 et ils sont à peu près sur la même base. Ce sont des tentatives qui n'ont pas eu de suite, mais l'accusation estime que la questionla plus importante est elle des directives qui ont été connues des accusés avant avril 1940 et qui devraient avoir préséance sur d'autres documents que pourautant qu'ils étaient connus des accusés.

J'ai essayé de faire le plus rapidement possible parce que j'avais promis au Tribunal, et j'espère que j'ai indiqué assez clairement ce que sont nos objections.

H0555 - 0057

L.C. 5
1er mai 1946
14 h. à 15 h.10

DR SIEMES.- (défenseur du Grand Amiral Raeder). Plaise à la Cour, Il st particulièrement difficile de prendre position au sujet d'un tel nombre de documents, alors que je sais que ces documents ne sont pas encore traduits, et que leur contenu n'est pas connu des intéressés. Puis-je donc indiquer qu'il existe un certain danger à traiter ainsi de la question. Il s'agit d'une partie essentielle de ma défense, et ainsi en traitant de ces documents, je serai forcé en voulant prouver leur importance d'indiquer des passages qui ne seront pas obligatoirement lues, car au moment de la terminaison de mon Livre de Document, le Tribunal connaitra tous ces documents et pourra les lire en xxprenant position. Je m'en tiens à l'ordre chronologique fait par Sir David.

Tout d'abord, le premier groupe document 9 & 10. La note de Sir David que le Tribunal a sous les yeux mentionne que la production des/ ces documents se trouve enconflit avec l'ordre du Tribunal du 29 mars. Puis-je indiquer que cette opinion du Ministère Public est une horreur. L'ordre du Tribunal édictait qu'aucun document ne devait être produit qui touchait l'injustice et la force du Traité de Versailles. Ce document ne traite pas e l'injustice et de la force de ce traité, mais on désirait uniquement onner quelques exemples de l'opinion suggestive d'unhomme tel que Noske qui était social démocrate et qui certainement ne désirait pas mener des guerres d'agression.

Je voudrais pour clarifier donner quelques renseignements sur les N° 9 & 10 qui concerne l'idée mai-

H0555 - 0058

tresse du Gouvernement en cas d'attaque par exemple de la part de la Pologne, au sujet de la Wermacht qui pourrait être trop faible. Ceci c'est donc des faits.

Je déclare solennellemnt ne pas vouloir citer des phrases ayant une portée polémique quelconque. Enoutre, j'en ai besoin surtout comme base de ma plaidoirie .

Le document ,° 17 est une citation très brève du Livre de Henderson. "Echec d'une Mission" paru en 1940. Je crois qu'il n'y a aucune difficulté peut-être à traduire 15 lignes, si je désire m'en servir dans ma plaidoirie afin de démontrer que Henderson connaissant très bien l'Allemagne croyait encore en 1940/devoir reconnaitre des faits positifs dans le régime de l'époque et je crois qu'ainsi on ne pouvait pas exiger d'unchef militaire allemand qu'ilsoit plus septique que l'ambassadeur de Grande-Bretagne.

Ensuite, le document n° 45 est certainement uniquement extrait d'un Livre sur de Churchill,mais touche le fait que justement je désire prouver,à savoir que bien des années avant la première guerre mondiale un conseil de défense britannique existait, et dans l'index remit par Sir David,le mot " Coseil de défense du Reich" est utilisé. J'en déduis qu'onse trouvait dans une erreur au seindu Ministère Public, comme s'il s'était agi du Conseil de Défense du Reich. Ce document prouve comment le Ministère Public a sudestimer la valeur du Conseil

H0555 - 0059

de Défense du Reich, car le Ministère Punlic l'a comparé au Conseil de Défense Britannique qui avqit des pouvoirs bien plus larges.

Le document n° 47 prouve qu'à l'occasion d'un avis de l'ambassade D'Allemagne visant un article très ferme contre Hitler dans le New Cronicle Lord Halifax a indiqué qu'il n'était pas en son vpouvoir d'influencer le journal. Je voudrais seulement dire cela et je dois le dire dès maintenant; je voudrais l'apporter en comparaison pour le fait que le Ministère Public a dit que l'Amiral Raeder avait à voir quelque chose avec l'article du ~~New~~ ~~Cronicle~~ Voelkischer· disant que Churchill avait ~~envoyé~~ ~~l'Athenia~~ fait sombrer l'Athenia. Raeder ici peut/~~voir~~ dire que dans cet article que comme Henderson dans le New Cronicle ~~il avait~~ ~~pouvoir~~ ~~Gouvernement britannique~~ il n'avait rien à voir.

Le n° 60. Il s'agit d'un témoignage du spécialiste de droit international le DR Mosler au sujet de l'action enNorvège. Le Tribunal sera certainement de mon avis que dans le cadre de ma défense je serai obligé de parlerdans une large mesure ~~des bases~~ ~~internationales~~ sur la base du droit intenational qui n'est pas tellemnt simple. Je ne vois pas d'inconvénient à trater cela moi-même avec tous les détails voulus· L'idée maitresse qui m'occupait était d'éclairer le Tribunal en vue de gagner du temps. Je crois que nous en gagnerons beaucoup si ce témoignage m'est accordé , et si je ne suis pas obligé de traiter toutes les citations, et tous les auteurs en détail de de donner les bases juridiques exactes, mais alors je pourrai peut-

H0555-0060

être en une demi-heure traiter de la questionjuridique tandis que sans ce témoignage il me sera tout à fait impodsible de traiter un tel problème dans unlaps de temps d'une demi-heure. Si le Ministère Public n'y vois pas d'objection, je n'objecte pas que le document soit refusé.

N& 76. Il est barré. Donc, il est accordé parle Ministère Public.

Quant au ° 93, et jusqu'au n° 96 il s'agit d'extraits de déclarations des journaux soviétiques ,Isvetia et Pravda. Ces déclarations prouvent que tout au moins l'olinion soviétique de l'époque au sujet de lajustification de l'action allemande en Norvège était la même que l'opinion allemande. Si la Haute Cour croit que de brèges citations ne peuvent être acceptées en tant que documents, je ne ferai pas trop de difficultés, car dans la procèdure actuelle j'ai été obligé d'indiquer de quoi il s'agissait. La Haute Cour se rappellera que l'Allemagne et la Russie avaient des liens amicaux et que l'opinion soviétique avait une importance certaine concernant un problème purement juridique.

Ensuite n° 101 . Je vous prie de m'excuser, Sir David, si je ne me trompe le Dr Braun a mentionné ce document. Très bien, alors 101 à 107. Ils'agit lors de l'action contre la Norvège, comme je l'ai déjà dit, d'un problème de droit international. Il s'agit du problème suivant : Est-ce qu'un pays peut violer la neutralité d'un autre pays avec un danger motivé qu'un autre pays belligérant lui aussi désirerait violer la neutralité de ce pays.?

Lors de mes preuves j'exposerai que le Grand Amiral Raeder en octobre 1939 a reçu beaucoup de

H0555 - 0061

renseignements indiquant que les alliés avaient l'intention de protéger les eaux territoriales de la Norvège et ou d'atterrir d'acquérir en Norvège afin d'avoir des points d'appuis norvégiens. J'en reviendrai à ce point lors des documents sur la Norvège, mais je désire dire dès maintenant qu'il est nécessaire de poser et de prouver que l'attitude juridique des Alliés à l'égard de la question d'une violation éventuelle de la neutralité du pays neutre en 1939 1940, était exactement la même que l'attitude de l'accusé Raeder dans le cas de la Norvège à la même époque.

Il est ainsi nécessaire de ne pas seulement traiter de la Norvège mais de démontrer qu'il s'agit d'une opinion fondamentale qui peut être prouvée par des cas parallèles à l'aide de ce document.

Les cas parallèles sont d'abord : l'exemple du projet des Alliés a sujet des Balkans; et 2°) du projet des Alliés dans les champs pétrolifères du Caucase.

Messieurs, loin de moi, comme Sir David l'a laissé souvent entendre, de travailler avec ces choses sous l'angle du tu quoque, à savoir que l'accusé aurait fait quelque chose que les Alliés avaient fait, eux, ou désiraient faire. Il ne s'agit que de la préparation juridique des faits commis par l'accusé Raeder. De tels faits ne peuvent être compris que si tout l'ensemble des questions est traité. A mon avis, je me réfère pour cela au témoignage du Dr Mosler, document N° 66. Aucun reproche ne peut être fait, il s'agit du droit international, du droit de la conservaton.

LE PRESIDENT. - Nous ne voulons pas entrer

H0555 - 0062

dans de grands détails en ce moment-ci. Si vous dites quels les sont vos raisons brièvement nous pourrons considérer la question.

DR SIEMERS.- Je regrette beaucoup d'avoir à rentrer dans ces détails, mais si l'objection du Ministère Public....

LE PRESIDENT. - Le Tribuna ne veut pas entendre vos détails. J'ai dit que le Tribujal ne veut pas les entendre.

DR.SIEMERS.- Alors je prie tout simplement le Tribunal de tenir compte qu'il s'agit de principes de droit international fixé par Kellogg en 1929 , le droit de l'auto-défense , le droit de self-défense. C'est pour cela que je voudrais citer des documents qui prouvent que les Alliés ont agi convenablement d'après cela, mais l'accusé Raeder lui-même également .

Document 22.J'ai donné quelques explications fondamentales se rapportant à un grand nombre de documents et je puis m'y repérer. Sous cette argumentation,tombent les documents N° 22 et 39.

En ce qui concerne les documents 63 et 64, puis-je dire qu'ils concernent la Grèce et non seulement ces deux là,mais tiut un groupe de 10 à 12 documents sur lesquels je passerai très rapidement en me référant à ce que je viens de dire concernant la Grèce.

Je dois ajouter que je suis fortement surpris que le Ministère Public ait fait des objections à ces 14 documents . Le Ministère Public dans le document C-12 , GB-226, reprochait à Raeder que le 30 décembre

H0555 - 0063

1939 il aurait ordonné, et je cite que les bateaux commerciau grecs devaient ^etre considérés comme bateaux ennemis". Le reproche est justifié. si la Grèce s'était comportée de elle façon que cela ait entrainé l'attitude de Raeder. car des documents concernant la Grèce il découle que ce pays n'a pas maintenussa neutralité. Si ces documents sont mis en avant, je n'ai pasde preuve à fournir pour le contraire, et je ne pense pas qu'il soit dans l'intention du Ministère Public de me limiter dans la preuve.

Il s'agit de documents provenant tous de la m^eme époque et qui démontrent que la Grèce a mis à la disposition de l'Anhleterre ses navires commerciaux., à lAngleterre qui était en guerre avec l'Allemagne.

SIR DAVID MAXWELL-FYFE.- J'aurais dû dire au Tribunal que je ne fais pas d'objection au document 53 et 54 Ils traitent effectivement des plans de bateaux faits en Angleterre pour les Grecs.

LE PRESIDENT.- Mais vous n'avez pas fait d'objections ?

SIR DAVID.- Je voulais m'en assurer.

LE PRESIDENT. - Ce que vous traitez, Dr Biemers ce sont les documents 63 et 64 ?

SIR DAVID.- Je m'excuse, c'est plus loin.

DR SIEMERS.- Vient alors le document n° 71. La m^eme chose est valable pour ce document que ce qui a déjà été dit pour le document 101 à 107.

N° 99. - Le 99 appartient pratiquement aug roupe

H0555-0064

n° 6 des documents norvégiens et je voudrais n'en parler qu'une seule fois enme référant au N& 99. Il s'agit dans tous ces documents touchant la Norvège, de documents projetant les intentsions norvégiennes pour les Alliés. Dans ces documents on parle positigement de départquer à Narvik à et du fait du fait d'avoir à tout prix des points d'appuis norvgiens. Dans ces documents ilest question de ne pas laisser lesproductions d'acier de la Suède et de le' Allemagne.

Il est également question de la Finlande.

Afinde prouver lapertinence je devrai citer ertains documentx, mais si le Tribunal me déclare que je ne dois pas le faire, je le prie de se contenter de ces brèves indications. Le fait que ce qui se trouve dans ces documents est parfaitement identique aux nouvelles que le Grand Amiral Raeder depuis septembre 1939 au mois de mars 1940 a reçues par le service de renseignements de la Whermacht allemande dirigé par lAmiral Canaris Ce projet est conforme aux informations que Raeder a reçj de l'attaché de Marine à Oslov, Schreiber,au coùrs de la même époque et des nouvelles reçues de l'Amiral Général Karl du 20 décembre 1939. Les nouvelles reçues de ces trois sources ont incité l'Amiral Raeder a indiquer le grand danger qui se trouvait dans le fait que la Norvège tomberait entre les mains des Alliés et qu'alors la guerre serait perdue pour l'Allemagne.

Donc, réflexionpurement stratégique :
L'occupation de la Norvège n'a rien à voir comme le dit

H0555-0065

ke Ministère Public britannique avec la gloire et le désir de conquérir, mais ces nouvelles positives doivent prouver que 1°) l'amiral Raeder a reçu ces informations et 2°) que ces informations étaient fondées objectivement.

LE PRESIDENT. - Vous traitez le document 99 , n'est-ce pas ?

DR SIEMERS. - Ceci se rapporte à 99 et à l'ensemble du dernier groupe.

LE PRESIDENT. - Je ne sais pas ce que vou voulez dire oar le groupe 6.

DR SIEMERS. - Le document 99 se trouve dans le groupe B. Il s'agit du groupe cité comme 6° groupe par Sir David.

LE PRESIDENT. - L'objectionde l'accusation à ce document disait que c'était un document du 27 avril 1940 après que l'Allemagne avait envahi la Norvège.

DR SIEMERS.- Je désirerais éviter de parler de chaque document, car je crois qu'il faut les traiter d'une façon générale.

LE PRESIDENT. - Je ne veux pas que vous traitiez séparément tous ces documents, je croyais que vous deviez traiter ce numéro 99. Si vous pouvez traiter pargroupe faites-le, je vous enprie... vous prenez beaucoup trop de temps.

DR SIEMERS.- Il s'agit pour le documnet

H0555 - 0066

L.C. 14
ler mai 1946
14 à 15 h.10

99 d'un rapport d'un rapport de la Conférence du Conseil de Cabinet suPrême de Grande-bretagne et de France du 27 avril 1940. Ceci démontre qu'il s'agit d'un document rédigé après l'occupation de la Norvège. Mais le document montre que les participants parlent d'évènements d'avant l'occupation et à cette conférence les chefs les plus importants allités y ont assisté. Chamberlain, Halifax, Churchill, Sir Samuel Hoare, Sir Alexander Cadogan, et d'autres. Du côté français ily avait Renaud, Daladier; Darlan, et ceux-ci parlaient desprojets antérieurs, qui ont échoué par l'occupation allemande de la Norvège, mais ils parlaient des acieries de la Suède disant quèelles auraient dû venir entre les mains des Alliés et qu'il était encore possible qu'elles ne tombent pas entre les maisns de l'Allemagne et d'éviter leur destruction .

De eocument émane d'une période ultérieure Il est important tout de même.

Ensuite le document n° 100 : réuniondu Conseil de Guerre français en date du 20 avril 1940, réubion très tendue ,même problème, que ce qui était projeté du côté allié et sur ce qui pouvait être fait maintenant après avis reçu de la nouvelle de l'action de l'Allemagne.

102 à 107 ont déjà été traités.

110. Mour celui-là même considération que pour le document 101 et 107.

112, document dans lequel on indique que Churchill dès le mois de mai 1940 a tenté une action

H0555-0067

du côté de l'Amérique. A ce propos, je voulais démontrer que le reproche contre l'amiral Raeder d'avoir déclanché au printemps 1941 une guerre entre le Japonet l'Amérique. Ce document n'est pas aussi important pour moi que les autres au sujet desquels je viens de parler.Donc le Tribunal et le Ministère Public sont entièrement libres de décider.

Le groupe suivant traite des documents refusés lors du cas Ribbentrop.Puis-je dire à ce sujet que je n'ai pas pu dans le cqs de Ribbentrop parler au sujet de la pertinence, de l'importance de ces documents.Je trouve donc qu'il est très sommaire de déclarer tout simplement que ces documents sont refusés dans le cas Ribbentrop.

LE PRESIDENT.- Nous avons déjà considéré avec soin les arguments et avons décidé que ces documentsn'étaient pas recevables.

DR SIEMERS.- J'avais cru que la décision touchait le cas Ribbentrop car on ne traitait pas sous un autre angle dans la procèdure , le reproche contre Raeder où ildit dansle document C-152 que Raeder avait demandé l'occupation totale de la Grèce. C'est un reproche qui n'a pas été fait à lencontre de Ribbentrop, mais seulement à l'encontre de Raeder. Comment voulez-vous que je réfute ce reproche si l'onme prend les documents.

LE PRESIDENT. - Docteur Siemers , le Tribunal connait le document et connait cette accusationcontre Raeder, ne désire pas entedre d'autres argumentssur la questionet prend la question en considération.

DR SIEMERS.- Je prie le Tribunal de

H0555-0068

m'excuser mais dans ces conditions je dois comparer si tous les documents se trouvent dans le cas Ribbentrop. Mon énumération comme je l'ai déjà dit ce matin au Ministère Public ne concorde pas avec les indications du Ministère Public. Eventuellement, puisque je ne puis le faire aussi rapidement, puis-je après l'audience indiquer si ces documents ne correspondent pas au cas Ribbentrop ? Au fait les documents pour le cas Ribbentrop ne sont pas donnés en entier, donc le Tribunal ne connait pas tout les documents Si le DR Horn emploie les mêmes parties de documents que moi-même je ne puis endécider pour l'instant. Je ne sais qu'une seule chose; c'est que la reproduction chez le Dr Horn n'est pas complète.....

LE PRESIDENT. - Théoriquement vous êtes prêt pour l'accusaion, et l'accusationnous dit que ces extraits sont lesmêmes qui ont été refusés pour le cas Ribbentrop'

SIR DAVID MAXWELL FYFE.- Votre Honneur, nous n'avons eu aucune liste qu'une liste de ces documents pour l'instant.Nous n'avons pas vu les extraits.

- Echange de vues entre Sir David et ses collborateurs-

Je m'excuse, j'ai parlé trop vite. Nous n'avons vu ls extraits enallemand, et ils n'ont pas été traduits. Nous avons agi au mieux avec les textes allemands.

LE PRESIDENT. - 24 et 25, en tout cas. Ce sont des discours en anglais.

SIR DAVID MAXWELLE FYFE.- Je m'excuse, Votre Hinneur, cvous avez raison.

H0555 - 0069

LE PRESIDENT.- Sir David, si je comprends bien ce qu' a dit le Dr Siemers, ce ne sont pas les mêmes passages de témoignages qui ont été refusés dans le cas Ribbentrop.

SIR DAVID MAXWELL FYFE.- Votre Honneur, je crois que je n'ai pas ~~compris~~ contrôlé moi-même, mais le Commandat Barrington qui avait le contrôle Ribbentrop a vu ~~ceux-ci~~ ~~les~~ ~~comparés~~ eeux-ci et les a comparés et m'a donné la base de notre note. Etant donné que moi-même je ne les ai pas vus, je ne peux pas dire à Votre Honneur que je les ai contrôlés moi-même; mais est-ce que le Dr Siemers nous dit que ce n'est pas vrai ? Je crois que si je comprends bien ce qu'il a dit, c'était lesmêmes extraits ?

DR SIEMERS. - Puis-je dire quelque chose à ce sujet ? Je ne suis pas absolument certain pour dire dès maintenant quelles parties sont déjà contenues dans le Livre de Document Ribbentrop.

LE PRESIDENT.- Je sais qu'ils ne ~~comportent pas~~ concordent pas et pour faciliter le travail du service de traductionj'ai comparé les numéros et les rares cas dans lesquels cela concorde. J'ai dit au service de traduction que ces documents étaient identiques afin d'éviter une double traduction, malheureusement une grande partie des documents était incomplète chez le Dr Horn et chez Ribbentrop.

Pui-sje indiquer que les numéros dugroupe D cités ici comme documents Ribbentrop 29, 51n 56,57, 60,61 62, malgré tous mes efforts n'ont pas pu être trouvés dans le Livre de Document de Ribbentrop. Dans la liste iln'est

H0555-0070

pas dit nonplusquel document cela devait être.

SIR DAVID MAXWELL FYFE.- Votre honneur, ce n'est pas ce que je suggère. La question se rapporte à la Grèce et aux Balkans. et les documents dont le Tribunal parle sont poue le cas Ribbentrop.

LE PRESIDENT. - Je préférerai qu'au lieu de traiter lesdocument cet après-midi le N° C voir le N° C et voir si ce sont les mêmes qui ont été rejetés, pour Ribbentrop et si ce ne sont pas les mêmes indiqués exactement, quelles pages avaient été rejetées dans la cas Ribbentrop afin de montrer que ce ne sont pas les mêmes, et le Tribunal espère avroi ces détails pour 5 heures. Continuez avec les autres.

DR SIEMERS. y- Puis-je dire encore unmot au sujet de ce qu'a exprimé Sir David Maxwell-Fyfe à propos du groupe D. Iln'y a pas d'objections parce qu'ils ont déjà été mentionnés au cas Ribbentrop mais seulement parce quils sont cumulatifs avec le même sujet, la Grèce et je ne puis rien dire d'autre.

Avec C-152 l'accusé Raeder avait obtenu que toutela Grèce devait être occupée et des relations de ces notes de trois lignes meuvent être données par moi s'il m'est autorisé de produire quelques documents sur la Grèce. Les documents sur la Grèce ont été repoussés dans le cas Tibbentrop.

Maintenant groupe E. débutant avec le numéro 326. Même chose que pour le document dont je viens de parler 101 et 107. Les attaques projetées par les alliés dans les territoires pétrolifères neutres de la Roumanie et u Caucase ont déjà été traitées dans cette procèdure. Le Tribunal se

H0555 - 0071

rappellera que j'ai déjà interrogé Goering au sujet de notes du journal de Jodl et que lui, dans le rapport p. 6636 à 6638 a donné des renseignements , et cette déclarationne touche que subjectivement/ce que l'Allemagne savait,et je dois prouver qu'objectivement ce qui a été fait correspondait réellementà ces faits subjectifs. C'est pour cela que je demande les documents.

Ceci touche également les documents 26, 30 à 32, 36, 37,39, 40 à 44, ensuite le n° 99 déjà traité auparavant et cité deux fois;101 et 110 également en double

J'en viens au 6° groupe maintenant qui doit être nonpertinent concernant l'attaque contre la Norvège. J'ai déjà traité de cela fondamentalement et je crois que le Tribunal ne me refusera pas en aucune circonstance car en me refusant ce document il me serait tout à fait impossible dans une forme convenable de fournir une preuve. Je ne puis fournir de preuves pour une question si importante qu'en accordant les documents tout aussibien qu'onl' a fait pour le Ministère Public,mais si on me prive pratiquement de tous les documents traitant de cet ensemble de questions je ne saurai plus comment traiter ceal, et je pense que la Haute Cour le voudra bien. et surtout pour la raisonsuivante : llrs de ma justification de preuves j'a demandé de consulter les dossiers de l'Amirauté britannique traitant desprojets et préparations enScandinavie. Sir David n'a pas fait d'objections à l'époque, mais il a dit qu'ildevaits'adresser à l'Amirauté britannique. Le Tribunal a décidé d'adhérer à ma demande et a donné sonaccord entre.L'Amirauté britannique a ré-

H0555-0072

pondu (je crois que Sir Dagid est d'accord pour que je lise la réponse qui a été mise à ma disposition) :

LE PRESIDENT. - Nous avons déjà lu cette réponse, n'est-ce pas ? et nous l'avons transmise.

DR SIEMERS.- Merci beaucoup.

De cette réponse vous déduirez que ces dossiers ne seront pas produits. Enoutre, il est dit que certains faits importants pour mes preuves sont admis par l'Amirauté britannique, mais d'une façon formelle il m'est impossible de fournir des preuves documentaires. Comme je ne puis prouver cela, permettez-moi tout au moins la possibilité de mettre en évidence les documents des Livres Blanc sallemands Ce sont des documents reconnus, cd sont des documents fac-similés; onpeut toujours les vérifier.

DR SIEMERS. Nous traiterons de votre demande pour des documents particuliers, nous ne traiterons pas d'une discussion générale. Nous vous entendons en réponse à certaines objections faites au nom du Ministère Public britannique.

DR SIEMERS. - Votre Honneur, je ne crois pas me tromper Sir David q pris positionen général etn'a pas traité de chaque document. Moi je veux bien traiter chaque document mais je dois toujours la ame chose au sujet de chaque document isolé, et j ai tout simplement prié de voir chaque document en général, car je ne peux continuer sans eux.

LE PRESIDENT.- Vous ne mentionnez pas ces documents ? Vous mentionnez le fait que l'Amirauté britanni-

H0555-0073

que n'était pas prête à montrer ce sdocuments et vous ne les mentionnez pas.

DR SIEMERS. - Je crois que j'ai été mal compris . J'ai expliqué tout à l'heure pourquoi j'avais besoin de ces documents au sujet de l'action en Norvège dans mes preuves, mais j'ai dépassé ma pensée en disant : si on ne m'accord pas ces documents, je ne puis fournir de preuves. onme coupe mes effets. Je prie la Cour de tenir compte du fait que les document prévus de Londres ne viendront pas et je ne sais pas pourquoi cette demande m'est eprochée.

LE PRESIDENT. - C'est tout ce que vous avez à dire ?

DR SIEMERS.- J'en ai fini. et je veux ajouter que je n'ai nullement l'intention de lire tous les documents, mais je sais que si on me permettait ces documents les preuves seraient fournies beaucoup plus facilement et cela donnerait des idées générales sur les projets. J'ai 5 ou7 documents, je n'ai pas à les lire chacun, mais en ne m'enaccordant qu'un seul je suis obligé en étant dans nune situation particulièrement difficile de traiter plus en détails comme si je pouvais me référer simplement à ces documents.

LE PRESIDENT.- Le Tribunal prendra ceci en considération.

Maintenant, Docteur Dix.

H0555 - 0074

GM/I

I/5/46

I5 h.I0 - I6 h.35

DR. DIX.- Nous en venons maintenant, d'une façon tout à fait générale à la question de votre connaissance directe de préparation de la guerre par HITLER. Vous avez déjà dit qu'HITLER ne vous avait jamais parlé de guerre. Avez-vous quelque chose à ajouter à cela ?

R.- Non c'est exact.

Q.- Vous avez également traité en marge la question de la sincérité de ses assurances de paix ou de désarmement. Y-a-t-il quelque chose à ajouter ?

R.- Non, j'y croyais au début.

Q.- Comment cela était-ce avec les différents membres du Cabinet ? Est-ce qu'ils vous ont parlé des intentions de guerre ?

R.- Jamais un de mes collègues du Cabinet du Reich n'a dit quoi que ce soit indiquant que quelqu'un avait l'intention ou serait heureux si l'Allemagne commençait une guerre.

Q.- Nous en venons maintenant à votre propre opinion au sujet de la guerre, lorsque vous en parliez en tant que pacifiste. Je crois qu'il serait bon que je cite une partie de mon Livre de Documents - brièvement - qui donne l'avis d'un tiers vous connaissant parfaitement bien. C'est un ancien membre du directoire de la Reichsbank Monsieur HUELSE. C'est le Livre de Document SCHACHT -37-C, page I60 du texte allemand, et I68 du texte anglais. Il est dit dans cette affidavit, à partir du paragraphe 2 :

"Je me souviens de plusieurs entretiens occasionnels avec le Dr SCHACHT, dans les années I935 à I939 au sujet de la guerre et de l'armement. Au cours de ceux-ci, il a toujours exprimé son horreur de la guerre et de tout comportement guerrier.

...

H0555-0075

"Il était absolument d'avis qu'une guerre n'entraîne que des désagréments même pour le vainqueur, et qu'une nouvelle guerre européenne serait avant tout un crime contre la culture et l'humanité. Il espérait pour l'Allemagne une longue période de paix dont elle avait besoin bien plus que les autres pays pour améliorer et fortifier sa situation économique instable.

"Au cours des réunions du Comité de Direction de la Reichsbank, et à l'occasion d'entretiens privés, le Dr SCHACHT n'a à ma connaissance jamais parlé, en ce qui concerne l'Allemagne, que de mesures défensives, et cela jusqu'au début 1938. Je crois pouvoir me rappeler qu'il m'a dit vers le milieu de l'année 1938 que les provocations d'HITLER envers l'Autriche et les Sudètes avaient été du point de vue humanitaire plus qu'inconsidérées. L'Allemagne n'avait cependant réalisé qu'un armement défensif, armement absolument insuffisant pour résister à l'attaque d'une grande puissance, attaque avec laquelle HITLER aurait dû compter. Il n'avait encore jamais entendu dire que la Wehrmacht fut adaptée ou équipée de façon quelconque pour une guerre offensive.

"Quand la guerre éclata et s'étendit de plus en plus, il a souvent déclaré qu'il s'était complètement trompé dans son appréciation de la personnalité d'HITLER, qu'il avait longtemps espéré qu'HITLER s'avèrerait finalement un véritable homme d'Etat qui, fort des expériences de la guerre mondiale, éviterait une guerre à tout prix."

Vous avez également en marge, traité de la question d'un Anschluss de l'Autriche. Voulez-vous d'une façon concrète parler de l'Anschluss ayant réellement eut lieu, et notamment des formes dans lesquelles cet Anschluss se fit ?

...

H0555-0076

R.- Qu'un jour cet Anschluss aurait lieu, nous Allemands le savions parfaitement bien, aussi bien que les Autrichiens, et au cours de conversations politiques entre HITLER, SCHUSCHNIGG, etc...j'ai été tout aussi peu informé que les autres Ministres du Cabinet, à l'exception probablement de GOERING et de RIBBENTROP, ou de l'un ou l'autre. L'Anschluss effectif au mois de Mars fut une surprise pour nous, je veux parler de la date, non pas du fait. Ce fut une surprise et mes connaissances et moi-même n'étions sûrement pas préparés à cela.

Q.- Et comment jugez-vous de la forme de cet Anschluss ?

R.- Je crois qu'au sujet de la forme il y aurait pas mal de choses à dire. Ce que nous avons entendu ici, -et ce qu'en partie je n'ai seulement appris qu'ici - n'est pas très réjouissant, mais que crois que cela n'avait pas d'influence pratique sur le cours réel des évènements, c'était plutôt une démonstration vis-à-vis de l'étranger, comme la rentrée en Rhénanie, mais les évènements n'ont pas été influencés par ces faits. Je parle maintenant de l'entrée des troupes, car cette entrée était plutôt une réception.

Q.- Le Ministère Public a indiqué qu'au mois de Mars 1938, le rapport du schilling vis-à-vis du mark, pour le cas d'un Anschluss éventuel - aurait été fixé par vous, ceci afin de prouver que vous étiez au courant avant cette action. Voulez-vous en parler je vous prie ?

R.- Ce fait auquel le Ministère Public fait allusion est un renseignement du Lieutenant-Colonel WIDERMANN, du II après-midi à 3 h. Je crois me rappeler - je ne sais plus si c'était d'une façon personnelle ou téléphonique - qu'un

...

H0555 - 0077

Lieutenant-Colonel s'est renseigné auprès de moi pour le cas où des troupes allemandes feraient leur entrée en Autriche, et désirait savoir comment, du point de vue de la politique monétaire, il fallait règlementer cette question. Je lui ai répondu, naturellement, qu'il faudrait payer tout ce que les troupes pourraient acheter, et que le rapport s'il ne payait pas en schilling mais en mark, était d'un mark pour deux schillings. C'était le cours boursier de l'époque, qui avait très peu varié, et qui donnait le rapport effectif du schilling vis-à-vis du mark.

Qu'on m'ait parlé de cela le II, l'après-midi, preouve au mieux qu'auparavant je ne savais rien de cette affaire.

Q.- Le Ministère Public exploite comme charge contre vous, le fait que dans votre discours, après la rentrée, discours devant la Banque Nationale Autrichienne, vous auriez employé une phraséologie purement nationale-socialiste, et vous seriez déclaré heureux de l'Anschluss.

Peut-être saisirons-nous cette occasion afin d'abrèger et afin de prendre position contre le reproche du Ministère Public, suivant lequel, dans ce discours, vous auriez employé un ton dont on aurait pu dire qu'il était imprégné de phraséologie nationale-socialiste. Voulez-vous prendre position au sujet de cet argument et justifier votre attitude ?

R.- Si j'ai fait cela les premières années, je l'ai fait pour attirer l'attention des populations sur le programme national-socialiste original, qui ne concordait nullement avec l'attitude réelle des fonctionnaires du

...

H0555 - 0078

Parti. Je me suis toujours efforcé de prouver que les idées maitresses que je représentait en beaucoup de questions politiques se couvraient avecles idées maitresses du programme national-socialiste original, à savoir : même droit pour tout le monde, appréciation de la personnalité, de l'église, etc..., dans les années qui ont suivi, j'ai à plusieurs reprises employé une phraséologie nationale-socialiste, car à partir de mon discours de Koenigsberg, la contradiction entre mes opinions et les opinions d'HITLER était remarquée du côté du Parti et peu à peu j'eus l'étiquette auprès du Parti, d'être un ennemi de ce Parti ayant des opinions contraire à lui. A partir de ce moment, non seulement la possibilité de ma collaboration, mais également la possibilité de mon existance étaient mises en danger, et en un tel moment je sentis et me rendis compte de la menace contre ma liberté et ma vie de la part du Parti. J'ai saisi cette occasion, par une phraséologie nationale-socialiste soulignée, de faire croire que j'agissais dans le cadre de la politique nationale-socialiste, et que mon attitude concordait parfaitement avec cette politique, et ceci afin de me protéger des attaques.

Q.- Vous avez donc - pour vous rappeler la déclaration de GISEVIUS au sujet du rapport de SCHWIEWIND - employé les méthodes de Talleyrand ?

R.- Je ne connais pas particulièrement les méthodes de Talleyrand, mais je me suis qualifié.

Q.- A ce propos, puis-je lire brièvement un passage de l'affidavit qui a été cité à plusieurs reprises, exhibit n° 34, j'ai souvent indiqué la page, il s'agit de

...

H0555 - 0079

la page allemande II8, et I26 du texte anglais, c'est très bref, SCHWIEWIND dit :

"Si SCHACHT avait par ailleurs, occasionnellement fait des déclarations orales ou écrites, pouvait laisser conclure à une identification plus poussée avec le ~~parti~~ régime d'HITLER, ces propos nous étaient naturellement connus, mais presque chaque ~~one~~ employé de la Reichsbank et du Ministère de l'Economie du Reich, et surtout - naturellement - ses collaborateurs le s plus intimes, connaissaient ses pensées réelles.

"A plusieurs reprises nous avons demandé au Dr SCHACHT s'il n'était pas allé trop loin dans ses déclarations. Il nous a toujours répondu qu'il était attaqué si fortement par le Parti et les S.S. qu'il ne pouvait se camoufler que par des déclarations ronflantes."

Puis-je ajouter que SCHWIEWIND était un haut fonctionnaire du Ministère de l'Economie du Reich, il a donc travaillé sous les ordres directs de SCHACHT.

En outre, le Ministère Public s'est référé à un affidavit de TILLY, d'après lequel vous auriez avoué avoir été au courant des intentions agressives d'HITLER ?

R.- L'affidavit du Major britannique TILLY est parfaitement correct. Je lui ai dit à l'instruction qu'en ~~w~~1938 au cours des évènements relatifs à FRITSCH, et par la suite, j'ai eu ~~l'occasion~~ la conviction qu'HITLER n'éviterait pas, en tous les cas, une guerre, mais même nourrirait des intentions belliqueuses, et rétrospectivement, je me serais rappelé de certaines déclarations d'HITLER, et demandé pourquoi HITLER, au cours des années, avait acquis une telle conviction qu'une guerre éventuelle ne serait pas évi-

...

H0555-0080

tée, Et alors, comme justification, j'ai dit au Major TILLY que mon impression rétrospective était qu'HITLER se trouvait dans le rôle de tout dictateur qui désire ~~à~~ se défaire de ses pouvoirs à temps, que chaque dictateur souhaitait s'entourer d'une auréole victorieuse vis à vis de son peuple, et que ceci représentait certainement le développement des idées chez HITLER.

Q.- Même déclaration que vous aviez donnée auparavant au Prince METTERNICH ?

R.- Oui.

Q.- Entre parenthèse, vous aviez déjà remarqué que le premier soupçon vous ~~venait~~ était venu lors de l'affaire FRITSCH. Nous ne voulons pas répéter cela, je vous prie pour cette raison, de témoigner en ce qui concerne l'affaire FRITSCH, uniquement sur ce qui n'est pas dans la déclaration GISEVIUS ou ce qui est en contradiction avec cette déclaration. Si cela dure plus longtemps, ce que j'ignore, je suggèrerai de faire l'interruption maintenant si le Tribunal a cette intention.

R.- J'ai une brève remarque à formuler.

Q.- Si c'est très bref ...

LE PRESIDENT.- Oui, si c'est très bref faites là maintenant.

R.- Je voudrais simplement indiquer ceci. La description de l'affaire FRITSCH que GISEVIUS a donnée est à ma connaissance, et d'après ce que j'ai vécu personnellement, parfaitement correcte dans tous les détails. Je n'ai rien à ajouter, je n'ai qu'à la confirmer, mais je voudrais indiquer un discours d'HITLER en date du 20 Février 1938 au Reichstag, dans lequel est contenue une remarque qui m'avait frappée déjà à cette époque. Il y est dit - je cite ce discours d'a-

...

H0555 - 0081

près les documents de la politique allemande qui ont été produits ici - :

"Les changements dans le Cabinet du Reich et dans l'administration militaire en date du 4 Février, à la suite des affaires BLOMBERG et FRITSCH avaient pour but de renforcer ainsi les pouvoirs militaires le plus rapidement possible, pouvoirs que les évènements actuels exigent."

Cette réflexion a confirmée mon idée d'un changement de la politique pacifique en politique belliqueuse chez HITLER, etje voulais ne pas omettre d'indiquer cela afin de compléter l'image donnée par GISEVIUS.

Q.- C'est l'exhibit n° 28 de notre Livre de Documents, page 81 du texte anglais, page 74 du texte allemand.

LE PRESIDENT.- Le Tribunal suspendra la séance.

(Suspension d'audience de 15 minutes).

DR. DIX.- Il a été question ici de nombreuses séances de Cabinet où l'accusé aurait exprimé des vues belliqueuses.

R.- Je n'ai assisté à aucune de ces séances.

Q.- Est-ce, comme vous l'avez déjà dit, vous avez été sur bien des points d'un avis contraire à celui d'HITLER et du Parti ? Est-ce que vous avez eu l'occasion de l'exprimer, ou est-ce que vous pouviez parler particulièrement de votre activité critique, en ce qui concerne la question juive, la question des églises, la question de la Gestapo, la question des Francs-Maçons, etc...

R.- Je voudrais faire précéder ma déclaration de ceci,: HITLER ne m'a jamais donné un ordre ou une directive qui fut contraire à mes sentiments, ou qui aurait été contraire à mes sentiments. Je n'ai jamais fait quoi que

...

H0555 - 0082

ce soit qui fut contraire à ma conscience. Dès le début, ~~et~~ même vis-à-vis d'HITLER personnellement, et non seulement dans le cercle de mes amis et dans les autres cercles du Parti, mais vis-à-vis de l'opinion publique, j'ai dit ma conviction sur toutes les questions que vous venez de traiter. J'ai déjà dit ici même que dès après ~~le 30 Juin~~ l'épuration du Parti, du 30 Juin 1934, j'ai fait observé à HITLER l'illégalité de ses actions. Pour la suite je me réfère à un document qui malheureusement n'a été produit ici par le Ministère Public que dans l'une de ses moitiés. Il s'agit d'un rapport écrit que j'ai remis personnellement à HITLER le 3 Mai 1935. Je me rappelle cette date si exactement, parce que cela a eu lieu au cours d'un voyage d'essai du Lloyd Steamer Scharnhorst, où je me trouvais avec HITLER. Ce jour là je lui ai remis deux mémoranda, ces deux mémoranda représentaient une unité.

D'une part il s'agissait de lui reprocher les collectes incessantes des organisations du Parti. Je voulais le stopper, parce qu'il me semblait que l'argent ne devait pas être utilisé pour des buts de Parti, pour des constructions, etc... mais que nous en avions besoin, pour les dépenses de l'Etat.

Il va sans dire que nous avons parlé également de la question du réarmement.

La deuxième partie de ce document traitait des questions culturelles. La Défense et moi-même nous nous sommes efforcés d'obtenir du Ministère Public la dernière partie de ce document, ~~et cela donne~~ étant donné que la première partie de ce document a été versée au dossier comme preuve. Il ne nous a pas été possible d'obtenir la se-

...

H0555 - 0083

conde partie de ce document, voilà pourquoi je dois me borner à en donner ici le contenu.

Il va sans dire, que je ne pouvais présenter mes réserves quant à la politique culturelle d'HITLER et des Partis. Je ne pouvais les présenter que comme venant d'un point de vue personnel, car cela seul me légitimait de produire ces réserves à HITLER. Si j'ai fait ces représentations, c'est avec le prétexte que ma politique de commerce extérieur sera gravement compromise par la politique inhumaine, volontaire, sur le plan de la culture et du droit, menée par HITLER. Tout particulièrement j'ai insisté sur l'hostilité grandissante de l'Eglise, j'ai également insisté sur le traitement illégal des Juifs, et encore et surtout sur l'illégalité absolue du régime de la Gestapo, tout entier. Je me rappelle avoir fait allusion à l'acte anglais de l'Habeas Corpus, qui protégeait les droits de la personnalité, et j'ai eu l'occasion d'exprimer que la violence de la Gestapo était quelque chose qui nous rendrait méprisables à la face du monde, et j'ai dit cela textuellement.

Aussitôt à bord du Scharnhorst, HITLER = lut les deux parties de ce memorandum, il me convoqua aussitôt après, et essaya de me calmer avec des explications semblables à celles qu'il= m'avait déjà données en Juillet I934, disant qu'il s'agissait du phénomène passager du développement révolutionnaire, et que par la suite cela allait s'apaiser et disparaître.

De mon côté, les évènements du mois de Juillet I934 m'avaient rendu méfiant, et ses explications ne réussirent pas à me calmer.

Quelques semaines plus tard, le I8 Août I935, je fis une visite à la Foire de l'Est à Koenigsberg,

...

H0555-0084

visite que j'ai utilisée pour revenir sur ces faits au cours d'une allocution prononcée là-bas, et j'ai exprimé là, avec une exactitute semblable, les réserves que j'avais pu faire à HITLER personnellement à bord du Scharnhorst.

Je remarque que je n'ai pas seulement traité ici de la question juive, de la question des églises, etc... mais aussi du traitement des Francs-Maçons, et je citerai peu de phrases de ce discours pour épargner le temps du Tribunal. Je serai bref, je parle de gens, et je cite ...

DR. DIX.- Un instant. Mylord, c'est le discours de Koenigsberg que j'ai versé à la Cour ce matin comme pièce à conviction.

R.- Je parle ici de gens, et je cite :

"De gens qui nuitamment se mettent à barbouiller héroïquement des devantures, qui considèrent tout Allemand achetant dans des magasins juifs comme un traître à son peuple, qui déclarent que tous les anciens Francs-Maçons sont des vauriens, et qui mènent la guerre contre des prêtres, faisant de la politique, car ils considèrent qu'il y a une différence entre la religion et la politique qu'il est difficile de faire.

"Aujourd'hui comme hier, d'après la légalité et à la suite des déclarations faites par le remplaçant du Führer, le Ministre de l'Intérieur du Reich, le Ministre de l'Education et de la Propagande du Reich, sans parler du Ministre du Commerce, les magasins juifs ont reçu le droit d'exercer leur activité commerciale."

...

H0555-0085

Et là une dernière phrase, je cite :

"Personne en Allemagne n'est dépourvu de son droit d'après le point 4 du programme national-socialiste. Le Juif ne saurait être ni citoyen, ni ressortissant national, mais le point 5 du programme du Parti prévoit pourtant pour lui une législation, c'est à dire qu'il n'a pas le droit d'être soumis à l'arbitraire mais il doit être soumis à la loi."

Cette même attitude je l'ai observée et exprimée à toutes les occasions qui se sont présentées.

DR. DIX.- Dr SCHACHT, est-ce que le régime vous a autorisé à parler ainsi ?

R.- Je dois vous dire qu'à propos du discours de M. VON PAPEN à Hambourg, M.GISEVIUS en a déjà parlé, Etant donné que mes discours n'étaient pas soumis au préalable à la censure - il va sans dire que je ne l'aurais pas admis - ce discours-là passa par le plus grand des hasards si je puis dire, par la radio allemande.

Le Ministre de la Propagande GOEBBELS, vit son attention attirée sur ce discours, et il interdisit directement de faire reproduire le texte de cette déclaration dans la presse. Par conséquent, ce discours a été transmis par la radio allemande mais n'a paru dans aucun journal,

D'autre part, étant donné que la Reichsbank - Dieu Merci - disposait d'une imprimerie qui lui était propre, et qui bien entendu n'était pas astreinte à la censure, j'ai fait imprimer mon discours à l'imprimerie de la Reichsbank en 250.000 exemplaires. Ce discours a été diffusé à travers toutes les succursales de la Reichsbank dans le pays, et c'est ainsi que la population toute entière a pu en prendre connaissance.

...

H0555 - 0086

DR. DIX.- Je vous en prie, vous vouliez poursuivre ?

R.- Oui je voulais poursuivre en disant qu'à toutes les occasions qui se présentaient, occasion que je recherchais à proprement parler, je suis sans cesse revenu sur ce point. Je voudrais simplement mentionner deux faits ici :

Ce matin déjà j'ai fait allusion à la lettre écrite par moi le 24 Décembre I935 au Ministre de la Guerre du Reich, et je ne voudrais plus maintenant qu'ajouter une citation, et je tiens à attirer votre attention là-dessus:"Le traitement en matière de politique économique et juridique des Juifs, le mouvement contre les églises de certaines organisations du Parti, et l'arbitraire juridique groupé autour de la Gestapo,etc, etc... rendra difficile ma tâche, etc, etc.." Le I2 Mai I936, il s'avère que d'un procès-verbal d'un Conseil de Cabinet qui a été versé aux ~~dossier~~ débats par le Ministère Public - se dégage la même attitude. Ce procès-verbal dit textuellement, je cite :

"Le Dr SCHACHT a de nouveau répété, à plusieurs reprises,qu'il fallait mener une politique culturelle étroite, laissant l'économie en paix."

J'observe que je parlais toujours en tant que Ministre de l'Economie, et que je prenais avantage de cette qualité pour formuler mes réserves. Et comme dernier exemple, à côté de bien d'autres que je ne suis pas à même de présenter aujourd'hui, une allocution prononcée par moi au cours d'une réunion d'une fête d'apprentis dans le cadre de la Chambre d'Artisans Berlinois en I937. Là j'ai dit ce qui suit et je cite :

...

H0555-0087

"Aucune communauté, aucun Etat ne peut fleurir s'il n'est n'est pas basé sur la légalité, l'ordre et le droit."

Et une autre phrase, je cite :

"Voilà pourquoi vous devez non seulement observer vous-même le droit et la loi, mais vous devez vous élever contre l'injustice, l'illégalité, partout où vous les rencontrez."

De cette façon, parce que cette attitude était tenue, non seulement dans le cercle intime de mes amis, mais que je l'exprimais dans toutes les occasions de ma vie publique, étant donné que cette attitude de ma part est devenue populaire, tout cela a eu pour résultat qu'ici le Chef du Département III du Service de Sécurité, le témoin OHLENDORF, m'a désigné ici-même comme un ennemi du Parti, tout au moins depuis l'année I937-I938. Et je crois que le Chef du département de l'Intérieur savait cela du reste, car, à lui, incombait de combattre les ennemis de l'intérieur.

Q.- Je fais remarquer : vous avez participé à un Conseil de Cabinet dont le document 20, fait mention, page 5I du texte allemand, page 57 du texte anglais. Il s'agit également d'une réunion de la Chambre de Commerce à la Chambre des Artisans. J'y reviendrai encore tout à l'heure. Je poursuis, au sujet de votre participation au Congrès du Parti, vous avez parlé ? Est-ce que vous avez participé à d'autres réunions du Parti ?

R.- Je ne sache pas avoir jamais pris part à une autre réunion du Parti que celle-là.

Q.- Le Ministère Public déclare textuellement une phrase dont la teneur est la suivante : on vous a ré-

...

H0555 - 0088

proché d'avoir exploité votre amitié intime avec le Führer, etc... la phrase est connue; est-ce qu'en toute conscience vous avez exercé une influence quelconque sur le Führer ?

R.- En ce qui concerne ma personne, j'aie u une influence, malheureusement, je n'ai jamais eu d'influence sur l'activité, sur les décisions du Führer, j'ai eu une influence uniquement dans la mesure où il me consultait sur ma politique, dans la mesure où il n'osait pas me déranger dans ma politique financière et économique spécifique. D'autre part, il a été beaucoup question de l'absence de toute possibilité d'influence, de la part de tous les témoins ici, ils en ont tant parlé que je ne voudrais pas prendre le temps du Tribunal en insistant encore là-dessus.

Q.- Ce que vous venez de dire vaut également pour la question de savoir qui avait de l'influence pour le Cabinet même du Reich, pour les séances de ce Cabinet, etc... beaucoup de témoins ont déjà fait des dépositions à ce sujet. Avez-vous quelque chose de nouveau à dire ?

R.- Je ne puis qu'ajouter d'une façon générale, que le Cabinet du Reich n'exerçait pas la moindre influence sur HITLER, et qu'à partir de Novembre 1937, comme on l'a dit ici, il n'y a pas eu de réunions de ce Conseil de Cabinet. Le Cabinet du Reich constituait un groupement sans aucun lien entre ses membres, et se composait uniquement de Ministres chargés de différents services, mais sans que ce fut un Conseil proprement dit.

Q.- Je m'en réfère maintenant au document I0I, page 89 de l'édition anglaise je crois. Parlez-moi de l'armement, qui avait droit de décision pour la question de l'armement ?

...

H0555 - 0089

R.- Je n'ai aucune donnée à ce sujet, mais je ne doute pas qu'ici, seule comptait la volonté d'HITLER.

Q.- Vous n'aviez donc d'autre influence que celle du bailleur de fonds ?

R.- Tant que j'ai administré ces services, je n'ai rien fait dont je puisse prendre personnellement toute la responsabilité.

Q.- Est-ce que vis-à-vis des personnalités étrangères représentatives, vous avez eu l'occasion de parler de votre manque d'influence sur HITLER ? Je vous rappelle à propos une conversation que vous avez eu avec l'Ambassadeur BULLITT en Novembre I937.

R.- Cet entretien avec l'Ambassadeur BULLITT on y a déjà fait allusion à un autre propos, et le mémorandum de l'Ambassadeur BULLITT est considéré textuellement comme pièce de l'Accusation, et a été présenté dans ce sens au Tribunal. Je ne fais allusion dans ce document qu'à une phrase qui se rapporte à moi. Je cite :

"Lui - c'est à dire SCHACHT - a introduit ces déclarations par ces mots, qu'aujourd'hui lui-même était entièrement sans influence sur l'homme - c'est à dire sur HITLER - Il semblait se considérer comme 'liquidé' politiquement, et semblait avoir fort peu de respect pour l'homme en question."

Cela a été dit en Novembre I937, mais je voudrais vous prier de pouvoir ajouter encore, en ce qui concerne ma position et toute mon activité au cours de la direction des destinées publiques de l'Allemagne, mes amis étrangers, comme je l'ai déjà dit, ont été constamment au courant de tout cela, et cela pourra probablement être prouvé par la suite par l'un ou l'autre exemple.

...

H0555-0090

DR. DIX.- Je verse ce memorandum au dossier comme document 22, et je prie la Cour d'en prendre acte.

Maintenant, quelques questions à propos de votre qualité de Ministre de l'Economie. Vous avez déjà parlé de l'adduction de matières premières étrangères, vous avez cité certains passages, est-ce que d'après vous on ne pouvait pas remplacer ces matéres premières par des produits venus de l'intérieur de l'Allemagne ?

R.- Une partie des matières premières pouvaient certainement être remplacée par des productions intérieures, nous avons appris à créer toute une série de succédanés que nous...

Q.- Soyez brefs.

R.- A créer des succédanés de matières premières d'une manière synthétique, mais une grande partie de ces matières premières n'était pas remplaçable et ne pouvait nous parvenir qu'au moyen du commerce extérieur.

Q.- Et quel était votre point de vue en ce qui concerne l'autarcie ?

R.- En ce qui concerne l'autarcie je pensait que moyennant des frais raisonnables, c'est à dire sans dépenses excessives qui auraient représenté le gaspillage de la fortune publique allemande et de la main-d'oeuvre allemande. Si on avait pu produire ainsi certains succédanés en Allemagne, je considérais que c'était parfaitement souhaitable, mais que d'autre part, le maintien du commerce extérieur était une nécessité absolue d'un point de vue économique, mais que c'était une nécessité encore plus grande pour des raisons d'échanges intellectuels internationaux, et pour une raison de vie en commun des peuples. J'ai toujours considéré l'isolement des peuples les uns des au-

...

H0555-0091

tres comme une grave erreur, mais j'ai considéré le commerce et les affaires comme un des moyens d'amener une vie en commun sur le plan international.

Q.- Qui était le représentant de l'idée d'autarcie à l'intérieur du Gouvernement du Reich ?

R.- Dans la mesure où je puis le dire, cette idée ayant trait à l'autarcie qui s'est exprimée ensuite dans le Plan de 4 Ans, a toujours été d'HITLER seul, et après la création d'une direction du Plan de 4 Ans et la nomination de GOERING, celui-ci a également été responsable et compétent pour cette question.

Q.- Est-ce que vous avez exprimé vos points de vue vis à vis d'HITLER et de GOERING ?

R.- Je crois l'avoir fait à toutes les accasions.

Q.- Une question incidente : vous vous rappellerez peut-être que GOERING s'est exclamé ici :"Je voudrais demander où étaient les négateurs, les hommes qui disaient 'non'en Allemagne". Est-ce que vous acceptez ce titre d'honneur du "négateur". Je vous rappelle une lettre à GOERING datée de I942.

R.- A partir du moment où je n'ai plus été en mesure de faire quelque chose qui soit en accord avec ma conscience, j'ai toujours dit 'non'. Et vis à vis des éxactions, des excès du Parti, je ne les ai pas soufferts en silence, chaque fois que j'ai pu, je me suis exprimé contre ces excès personnellement, dans le privé, dans le service, et ouvertement à toutes ces choses, j'ai opposé un 'non'. Je me suis opposé à la politique, je me suis opposé à un réarmement excessif, je me suis opposé à la guerre, j'ai fait des démarches pour empêcher la guerre. Je ne sache pas à qui ce titre d'honneur du négateur pourrait être attribué, sinon à moi.

...

H0555 – 0092

Q.- Est-ce que vous n'avez pas prêté serment à HITLER ?

R.- Je n'ai pas prêté serment à un certain M. Adolf HITLER, j'ai prêté serment à Adolf HITLER en tant que Chef de l'Etat, du peuple allemand,et de la même façon, je n'ai pas prêté serment au Kaiser ou à M. le Président EBERT ou à Mr le Président HINDENBURG, si ce n'est en leur qualité de Chef de l'Etat. Je n'ai pas non plus prêté un serment à Adolf HITLER autrement, et le serment que j'ai prêté entre les mains du Chef d'Etat allemand, ne vaut pas pour la personne de ce Chef d'Etat, mais pour ce qu'il représentait, c'est à dire le peuple allemand.

Je voudrais encore ajouter un mot à ce propos, je ne tiens jamais un serment de fidélité à un parjure et HITLER s'est avéré un parjure à cent pour cent.

Q.- GOERING a insisté à propos du Plan de 4 Ans, ses origines, sa préparation, ses divergences avec vous, objectivement il a dit les conclusions que vous aviez tirées de ces oppositions. Je crois que nous pourrons être brefs, voulez-vous dire quelque chose à ce propos ? Avez-vous à ajouter quelque chose aux déclarations de GOERING ~~ou bien est ce que~~ dans la mesure où vous vous êtes écarté de lui ?

R.- Non, je dois dire que GOERING a énoncé les faits d'une façon absolument correcte. Je ne vois pas autre chose à dire, à moins que vous n'en jugiez autrement.

Q.- Lorsqu'HITLER a reconnu d'après votre point de vue, que vous constituiez un empêchement à un armement rapide et important, se déclarait-il content de votre politique économique ou non ?

...

H0555-0093

R.- A un moment donné, en I936, lorsque le Plan de 4 Ans fut introduit, en Septembre, il ne m'a pas été possible de reconnaître quelle était l'attitude intérieure d'HITLER vis à vis de moi dans ces questions de politique économique.

Je remarque qùe sa méfiance générale à mon égard était un fait certain depuis mon discours de Koenigsberg au mois d'Août I935, mais quant à son attitude vis-à-vis de ma politique économique, je ne pouvais pas encore la voir exactement en I936.

Le fait que je n'ai pas eu la moindre part aux travaux préparatoires du Plan de 4 Ans, mais qu'il a été pour moi une surprise lorsque je l'ai appris au Congrès du Parti, et le fait qu'à ma vive surprise Hermann GOERING ait été nommé Chef du Plan de 4 Ans et non pas le Ministre de l'Economie - ce que j'ai également appris au Congrès en Septembre I936 - m'ont permis de déduire que dans le domaine de la politique économique, étant donné la question de l'armement, HITLER n'avait pas pour moi la confiance entière qu'il croyait devoir éprouver pour un personnage de ce corps. Mais par la suite, ici en prison, mon co-accusé SPEER m'a montré un mémorandum qu'il avait reçu d'HITLER au moment de la prise de possession de son poste de Ministre, et qui traite, chose étrange, du Plan de 4 Ans et de mon activité, cela en détail, datant du mois d'Août I936.

Au mois d'Août I936 par conséquent, HITLER a dicté personnellement ce memorandum dont j'ai eu connaissance ici en captivité, par l'intermédiaire du Ministre SPEER qui est mon co-accusé et me l'a montré, je pense que vous allez donner lecture de certains passages de ce memorandum.

...

H0555-0094

Q.- Je voudrais fournir une explication à propos de ce memorandum. Il y a environ trois semaines, nous avons reçu ce memorandum. Nous l'avons reçu par le Ministère Public, nous l'avons donné à traduire pour pouvoir le verser au Tribunal maintenant. La traduction n'est pas terminée, je produirai ce document avec un nouveau numéro dès que ce sera possible.

LE PRESIDENT.- Est-ce qu'une requête a été faite au sujet de ce document ?

DR.DIX.- Non, aucune requête n'a été présentée jusqu'ici.

LE PRESIDENT.- Qui est l'auteur de ce mémorandum ?

DR. DIX.- C'est un mémorandum d'HITLER, de l'année I936. Il en existe trois copies, dont l'une se trouvait dans un camp, et cette copie ne nous est parvenue ici, il n'y a que quinze jours ou trois semaines, après que nous ayons soumis notre documentation et que nous en ayons discuté avec le Ministère Public. J'avais l'intention de verser aux débats ce document, mais malheureusement cela ne m'est pas possible car la traduction n'est pas encore terminée, on a d'ailleursdit à un de mes collègues le Professeur KRAUSS que la chose était en train de se faire.

LE PRESIDENT.- Faites continuer l'accusé, et vous pourrez présenter et verser le document au dossier plus tard.

DR. DIX.- Parfaitemen , l'accusé a une copie, et il pourra donner lecture de certains passages très brefs.

R.- Je cite des passages très brefs. Dans ce memorandum, HITLER dit - entre autres - je cite textuellement :

...

H0555 – 0095

GM/22

I/5/46 I5 h.IO - I6 h.35

"Ce n'est pas la tâche d'institutions économiques d'état de se casser la tête sur des méthodes de production. Cela n'a rien à voir avec le Ministère de l'Economie."

Le Ministère de l'Economie était placé sous ma direction, il s'agit donc d'une remarque contre moi. Autre citation, je cite :

"Il est nécessaire d'augmenter la production du fer allemand et cela d'une façon essentielle. Le prétexte que nous ne soyons pas en mesure de tirer du minerai allemand qui contient du fer à 60 % , et que nous ~~ne~~ puissions tirer une production de fer du minerai suédois qui en possède 25 % est sans objet et vain. Et l'idée que tous les hauts-fourneaux allemands devraient être transformés ~~en vue~~ est une futilité et ne concerne en aucune façon le Ministère."

H0555-0096

R. - J'ai dit - comme il ressort de ce memorendum - que, avec du minerai à 26 %, on a fait des dépenses trois fois plus élevées que pour tirer du fer d'un minerai à 45 %, que leurs installations étaient absolument différentes et beaucoup plus chères que pour l'obtention du minerai à 45 %. Mais, Hitler déclare que cela ne concerne en aucune façon le Ministère de l'Economie.

Voici une dernière citation très brève. Je cite : "Je voudrais insister à ce propos sur le fait que, en ce qui concerne cette tâche, je vois là la seule mobilisation économique possible, et non pas dans un étranglement des usines de guerre"

Cette citation également s'adresse contre ma politique.

Q. - Nous nous trouvons maintenant à l'époque des divergences avec Herman Goering et la tension avec Hitler à propos de voyre activité de Ministre de l'Economie. Qu'en était-il à cette époque quant à votre idée de vouloir abandonner le Ministère que vous occupiez ? Où en étaient les possibilités que vous aviez de démissionner.

Je ne reviendrai pas sur l'impossibilité énoncée par le Dr.Lammers de démissionner d'un Ministère, jevoudrais seulement savoir ce que vous avez fait àcet égard?

R. - J'ai essayé d'abord de poursuivre mapolitique économique, malgré le fait que Goering ait, bien entendu, essayé avec la direction du Plan de Quatre ans, de résoudre personnellement le problème économique ; mais, dès le premier moment où Goering s'est immiscé dans le domaine de ma compétence du Ministère de l'Economie, j'ai essayé de donner ma démission; ceci se passait en Aout 1937.

J'ai exposé mon intention très brièvement vis-àvis de Hitler en disant que, si je devais avoir la responsabilité de la politique économique, je voulais également en avoir le

H0555 - 0097

commandement. Mais, si je n'avais pas ce commandement, ne ne désirais pas avoir la responsabilité ni en prendre une. La lutfe pour ma démission, que j'ai conduite parfois avec des moyens très brutaux, a duré environ deux mois et demi, jusqu'au jour où j'ai pu décider Hitler - s'il voulait éviter un conflit plus violent qu'il n'existait déjà et s'il ne voulait pas que ce conflit fut pénible - de m'accorder la démission que je sollicitais.

Q. - Voulez-vous dire par "moyens brutaux" une certaine "grève assise". Je fais allusion à une déclaration faite sous serment figurant dans le troisième volume de mon Livre de documents d'un collaborateur du Dr.Schacht, le Dr.Asmis. Cette déclaration se trouve page 80 de l'édition anglaise. Je voudrais en citer un bref passage :

"Mais, étant donné que cette lutte a été sans succès, Schacht, en automne I937, c'est-à-dire bien longtemps avant le début de la guerre, a tiré les conséquences de tout cela, et il a mené une lutte en vue de son licenciement de sa qualité de Ministre du Commerce. Mais, un licenciement normal d'une démission normale, ne pouvait pas s'obtenir de toute évidence, car, pour des ráisons compréhensibles, le parti tenait à son nom. C'est ainsi qu'il se passa de nombreuses semaines où il ne fit pas partie du Ministère ; il fit la "grève assise" comme on l'a dit en matière de plaisanterie."

LE PRESIDENT. - Dr.Dix, est-il nécessaire de discuter sur ces détails. On ne conteste pas tout cela ; ce que l'on essaye de savoir, c'est pouruqoi il a continué à être Ministre. Le Ministère Public a donné des preuves au sujet de cela etdu conflit qui opposait Goering et Schacht. Pourquoi discutez-vous de ces détails au sujet de la "grève assise" ?

H0555-0098

Dr. DIX. - Il n'est pas resté, il est parti.

LE PRESIDENT. - Je croyais qu'il était resté Ministre jusqu'en I943 ?

Dr.DIX. - Sans portefeuille, oui, naturellement.

LE PRESIDENT. - Je n'ai pas dit "Ministre avec portefeuille", j'ai dit "Ministre".

Dr.DIX. - Oui, évidemment. Il y a une différence. Mais, j'aurai à y revenir par la suite. Je voulais dire Ministre en activité ; c'est un malentendu. Revenons maintenant à la façon dont vous avez obtenu votre Avez-vous à ajouter quelque chose aux déclarations du Dr. Lammers, ou non ?

R. - Je crois qu'il serait bon que je fasse au Tribunal une communication ; il s'agit d'une communicaè tion qui m'a été faite par l'Accusé Speer, qui a été témoin d'une dissention entre Hitler et moi, au cours de la Conférence décisive où j'ai obtenu ma décision. Si le Tribunal le permet, je lui donnerai lecture de cette communication : Je cite : "M. Speer m'a dit ceci : "je me trouvais sur la terrasse du Berghof à Obersalsberg, et j'attendais de pouvoir présenter mes projets d'urbanisme. C'était en Eté I937? et Schacht arrivait au Berghof. Sur la terrasse....."

Mr.JUSTICE JACKSON. - Speer est présent dans cette salle. Je ne sais pas si un accusé peut témoigner au sujet d'un autre accusé ; il semble que ce soit là une manière très commode, mais j'estime que cela n'a pas de valeur probante, et j'émets des objections à cette méthode. L'accusé Speer est dans la salle ; il pourra être assermenté et témoigner.

H0555-0099

LE PRESIDENT. - Quel était l'objet de la conversation ?

Dr.DIX. - L'objet de cet entretien est une circonstance qui concerne l'accusé Schacht. Il s'agit d'un propos de Hitler au sujet de Schacht. Ce n'est pas une circonstance qui concerne l'accusé Speer. C'est pourquoi je la considérais comme opportune , et je pensais que, étant donné qu'il s'agit de l'affaire de Schacht, il pouvait en parler. Il est évident que je trouverai juste qu'il ne donne paslecture de ce que Speer a écrit, mais qu'il raconte simplement au Tbibunal l'entrevue Hitler/Schacht, et qu'il dise ensuite : je l'ai appris de Speer. J'ai l'impression que cette façon d'agir est plus opportune.

LE PRESIDENT. Très bien, Dr.DIX. Alors, dans ce cas-là, ne lisez pas, mais racontez ce qui s'est passé.

Mr.JUSTICE JACKSON.- Il me semble que c'est encore plus criticable ; en effet, s'il y a une déposition écrite, c'est Speer qui doit la présenter.

Si Speer a fait une déclaration écrite, cette déclaration pourra nous être soumise, suivant la procédure normale. C'est le sedond document que nous n'avons pas eu le privilège de voir et qui a été utilisé ici. Il me semble que c'est un document signé par Speer. Si nous pouvons le voir, nous pourrons peut-être l'utiliser ; si c'est une conversation je propose que le dossier de Speer soitexaminé.

Dr.DIX. - Non, cette question ne me paraît pas fondamentale ; je ne sais pas si Speer sera appelé en qualité de témoin, mais j'insiste ; évidemment, je suis à la disposition du Tribunal ; je rappelle que ce n'est pas une question capitale, mais j'aurais mieux aimé qu'on en discute tout de suite.

H0555-0100

LE PRESIDENT. - Le Tribunal autorisera ce témoignage.

LE TEMOIN. - Speer a entendu la conversation qui eut lieu sur la terrasse" ; à la fin de la conversation....

LE PRESIDENT. - Un moment..... Trèb bien, Dr. Dix, continuez.

LE TEMOIN. - Après la fin de cette entretien, Hitler est sorti sur la terrasse et a dit à son entourage, et, entre autres, à Speer, qu'il venait d'avoir une discussion très dure avec Schacht, qu'il ne pouvait pas collaborer avec lui car Schacht dérangeait ses plans financiers. C'est tout.

Q. - Après votre démission de Ministre de l'Economie, vous êtes devenu Président de la Reichsbank ?

R. - Après que la Reichsbank eut cessé les allocations, le 21 mars 1938, il va sans dire que les demandes d'argent de la part du Ministre des Finances étaient devenues plus ~~[illegible]~~ pressantes, et, à la fin de l'année, il n'était même pas à même de tirer de sa propre caisse les émoluements de ses fonctionnaires. Il est venu me voir et m'a prié de lui accorder un crédit exceptionnel. De par ces statuts, et de par son règlement, la Reichsbank avait le droit, et jusqu'à un certain point, d'accorder des crédits au Reich, elle avait le droit d'accord un crédit de 400 millions. Les Ministre des Finances du Reich les avait obtenus, mais il demandait en surplus d'autres crédits ; ces crédits la Reichsbank les lui avait refusés, et le Ministre des Finance du Reich fut obligé de s'adresser à des banques privées ; c'est ainsi qu'il parvint à obtenir un crédit de quelques centaines de millions de Marks. Mais la Reichsbank n'a pas eu de participation à l'octroi de ces crédits.

H0555-0101

Q. - Quand vous avez refusé ces crédits, en tant que Président de la Reichsbank, il est évident que la presse à billets devait fonctionner ? Est-ce qu'Hitler ne vous a jamais proposé de faire fonctionner la presse à billets ?

R. - après les événements de 1938, je me suis rendu en décembre à Londres, pour une Conférence du financement de l'émigration juive d'Allemagne - financement que j'avais suggéré personnellement. J'ai eu alors l'occasion de parler au Premier Ministre Chamberlain, et j'arrivais le 20 Janvier 1939 au Berghof, à Berchtesgaden, pour rendre compte à Hitler de ces faits.

A cette occasion, nous avons constaté bien entendu les difficultés auxquelles se heurtait le Reich. Je refusais tous crédits au Reich, maintenant comme par le passé, et j'attirai l'attention du Fuehrer sur la difficulté de la situation financière , qui nécessitait une réduction des dépenses de l'Etat et, par conséquent, aussi, des dépenses en vue des armements. J'attirais en particulier l'attention du Fuehreur sur le fait qu'au début de Décembre, le premier acompte de ce qu'on avait appelé "les paiements à faire par les Juifs en guise de représailles à la suite de l'assassinat de M. Von Rath à Paris"et qui devaient être d'un montant de 250.millions de marks - somme qui avait été mise dans les caisses du début de Décembre - je disais que /cette somme n'était pas parvenue entièrement en espèces, mais que le Ministre des Finances du Reich avait été forcé d'accepter une grande partie de cette amende en nature, "in kind", comme on dit en Anglais. Il était impossible de rendre cet argent liquide en vue du paiement de cette somme. Hitler me répondit là-dessus "ces valeurs mobilières peuvent être négociées contre de l'argent.

H0555-0102

"Je réfléchirai à toutes les possibilités financières ultérieures, et, lorsque je rentrarai à Berlin dans quelques jours", dit Hitler, "je vous parlerai de mes plans en présence du Ministre des Finances". Je reconnus aussitôt que Hitler avait maintenant l'intention de faire fonctionner la presse à billets en vue d'imprimer de la monnaie sans contre-partie contre certa nes valeurs. La question de l'inflation était donc posée d'une façon décisive, et comme je reconnus aussitôt que c'était là le point où j'étais tenu à une certaine retenue,-moi et la Reichsbank- je répondis que la Reichsbank adresserait à Hitler un memorendum en vue de cette conférence commune avec le Ministre desFinances , memorendum dans lequel serait traité la position de la Reichsbank vis-à-vis de ces problèmes.

Je suis rentré à Berlin ; j'ai informé mes collègues de la Direction de la Reichsbank ; nous constatâmes, à notre grande satisfaction, que nous avions là l'occasion de nous dissocier définitivement de cette politique. Le memorendum que le Directoire de la Reichsbank adressa alors à Hitler est dété du 7 JANVIER et je crois que le Ministère Public l'a également versé au dossier.

Pour caractériser ce que le Directoire de la Reichsbank a exprimé en ce qui concerne les dépenses ulté rieures de l'Etat et les dépenses concernant le désarme ment, et ce que la Reichsbank avait à dire à Hitler à ce sujet, je demande l'autorisation de citer deux phrases très brèves de ce memorendum.

Je cite : "Dans une mesure décisive, la monnaie est menacée par le goût dépensier du pouvoir;et l'inflation constante des dépenses de l'Etat empêche toute tentative d'un budget normal et ordonné ; cela/malgré l'augmentation des impôts mène l'Etat au bord de l'abîme, et, partant, amène le bouleversement

H0555-0103

D'un autre côté , il est dit : (je cite) "Si, pendant les deux grandes actions de politique étrangère, en Autriche et dans le pays des Sudètes, une augmentation des dépenses publiques était obligatoire, le fait qu'après l'achèvement de ces actions en matière de politique étrangère, une limitation des dépenses ne s'est pas manifestée, mais que tout indique plutôt qu'un nouvel accroissement des dépenses est prévu, ce faitnous oblige à attirer l'attention sur les suites pour la monnaie". "Le Directoire de la Reichsbank est conscient que maintenant, il est nécessaire de manifester une certaine retenue".

Q. - A propos de ce document déjà présenté par le Ministère Public, et que je présente de nouveau sous le numéro EC-369 ; (je le présente sous le numéro24, page 70 du texte allemand.) à propos de ce document, je poserai encore plusieurs questions à Schacht par la suite, mais je crois qu'aujourd'hui nous n'en aurons plus le temps.

LE PRESIDENT. - Il vaudrait mieux que vous le lisiez demain.

Dr.DIX. - Oui.

LE PRESIDENT. - Dr.Siemers.

Dr.SIEMERS. - Oui ?

LE PRESIDENT. - Pouvez-vous nous dire si vos extraits sont les mêmes que les extraits qui ont été refusés dans le cas de l'accusé Ribbentrop ?

Dr. SIEMERS. - J'ai réuni les pièces en une compilation que je peux soumettre au Tribunal par écrit. Certains documents sont admis ; d'autres ne comportent pas d'autre Je l'ai précisé dans ce mémoire.

LE PRESIDENT. --Merci. L'audience est levée.